



Photo DUGAS

sommaire

A LA MAIRIE

- 3 1977... 1983...
- 4 Souvenez-vous
- 4 Vous devez être informés
- 20 Comment vos élus ont-ils assumé leur charge ?
- 25 Nouveau découpage des bureaux de vote
- 26 Comment votre Conseil sera-t-il élu ?
- 44 Accueil en Mairie
- 45 Les femmes au sein du Conseil
- 46 Le personnel communal

FINANCES

- 6 Evolution des finances communales
- 13 Les impôts locaux
- 15 Eléments de comparaison financière

SOCIO-CULTUREL

- 21 A propos du local des Pérouses
- 22 Nos associations
- 32 Ecouter... Penser... Agir...
- 40 Le comité local pour l'emploi
- 41 La bibliothèque

SCOLAIRE

- 16 Sur le chemin de l'école
- 19 Que fait-on aussi à l'école ?
- 24 Et le L.E.P. ?

VOIRIE - EAU ASSAINISSEMENT

- 11 A propos du stationnement et de la circulation
- 27 Voirie et assainissement
- 51 A propos de la déviation
- 52 Travaux de pose de canalisation de gaz
- 52 S.I.D.E.S.O.L.
- 52 Mise en voirie communale des réseaux d'assainissement des lotissements
- 53 Syndicat mixte d'assainissement de la vallée du Garon

TRANSPORTS

- 55 Et les transports en commun ?

TRAVAUX ET BATIMENTS

- 47 Vestiges du temps passé
- 48 Commission des travaux et bâtiments
- 54 Et la poste ?

URBANISME

- 10 Plan de référence
- 11 Le commerce local
- 12 Les permis de construire
- 12 Les zones industrielles
- 50 Acquisitions foncières
- 52 Agrandissement du cimetière

ENVIRONNEMENT

- 8 Aimons notre ville
- 8 Un tour à la campagne
- 12 La décharge du Chéron
- 26 La propreté dans la ville
- 40 Verre contre cancer
- 44 Les gens du voyage
- 56 Améliorer notre cadre de vie

SPORT

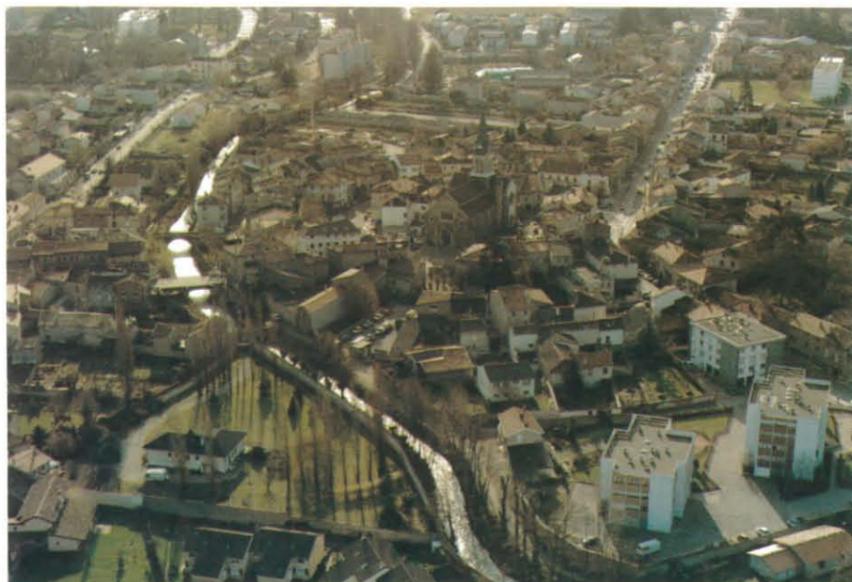
- 42 Le sport à Brignais

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- 12 Les armoiries de Brignais
- 14 La médaille de Brignais
- 14 Brignais-Schweighouse
- 40 Le jumelage
- 47 Comité des fêtes

GENDARMERIE

- 21 La sécurité est l'affaire de tous
- 23 Une gendarmerie à Brignais ?



La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

B.A.S. - Action Scolaire - Information - Personnel Communal - Transports

ADJOINTS

André MOSSIÈRE
Urbanisme
P.O.S.
Permis de construire

Marcel ARNAUD
Action Sociale
et Culturelle
« Les Arcades »
« Cheveux Blancs »

Jean FERROLLET
Voirie
Assainissement
Circulation
Stationnement

Jean DARFEUILLE
Jeunesse
Sports

Marcel MASSON
Travaux
et Bâtiments Communaux

Alexandre GENELOT
Finances et Affaires
Economiques

CONSEILLÈRES DÉLÉGUÉES

Marie-Hélène CORTIAL : Relations avec les Associations et Sociétés locales
Monique BOURRON-LAURINO : Environnement
Marie-Thérèse GARDON : Affaires scolaires

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Anne-Marie PIEGAY
Michel DENIS - Jacques DUGAS-VIALLIS - Daniel GAILLARD
Roger GURET - Pierre LAPLACE - Georges LOMBARD - Marcel PERRAUD
Daniel VIAL

PERMANENCES DES ÉLUS

En principe, le Maire reçoit le **MERCREDI** de 18 à 19 h., et le **SAMEDI** de 10 à 12 h., mais également sur **rendez-vous** demandé au moins deux jours auparavant.

André MOSSIÈRE : les mardis et vendredis de 10 h. 30 à 12 h.

Marcel ARNAUD : les samedis de 10 h. à 12 h.

Jean FERROLLET : les lundis ou mardis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Jean DARFEUILLE : les mercredis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Marcel MASSON : les mercredis de 11 à 12 h.

Alexandre GENELOT, sur rendez-vous

Au début de chaque mois, un tableau affiché dans les panneaux d'informations municipales et à la Mairie, précise les jours et heures des permanences du Maire et des Adjointes.

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :
Mme SOGNO,
Mmes A.-M. PIEGAY, M.-H. CORTIAL, M. BOURRON-LAURINO
MM. ARNAUD, DARFEUILLE, DUGAS, FERROLLET, GENELOT, MASSON, THIERS
Avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL, et les Services Administratifs et Techniques.

Dépôt légal : premier trimestre 1983 — Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce bulletin, édité par la Municipalité de Brignais, a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

Les photos des pages de couverture et de l'encart sont du Studio Jacques DUGAS, 14, rue des Collonges, à Saint-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio Pierre ROCHEBLOINE, rue des Ronzières, à Brignais.

FAC-SIMILÉ DE NOTRE PROGRAMME DE 1977

Les dépenses de FONCTIONNEMENT ne pouvant guère être réduites, il nous faudra, pendant quelques années, limiter les dépenses d'INVESTISSEMENT. Aussi, MODERER L'URBANISATION de la commune

1. sera un **souci majeur** et c'est pourquoi la mise au point définitive du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS, après consultation des habitants, retiendra toute notre attention.

LES PROJETS QUE NOUS INSCRIVONS A NOTRE PROGRAMME SERONT REALISES AU FUR ET A MESURE DES BESOINS DE LA POPULATION ET SUIVANT NOS POSSIBILITES FINANCIERES, AVEC

2. **COMME SOUCI MAJEUR D'AMELIORER NOTRE CADRE DE VIE.**

- 3 — Création de « BRIGNAIS-ACCUEIL » à l'intention des nouveaux habitants.
- 4 — Ouverture du FOYER-RESIDENCE « LES ARCADES », probablement en mai (BULLETIN MUNICIPAL n° 5, page 33).
- 5 — Accroissement de la contribution communale aux frais de fonctionnement d'activités culturelles, éducatives, sociales, sportives... déjà en grande partie assurées par des sociétés et groupements dont nous connaissons les difficultés malgré le dévouement de leurs animateurs. Et nous n'oublierons ni le COMITE DES CHEVEUX BLANCS, ni le CLUB DU TROISIEME AGE.
- 6 — Création d'une salle de réunion permettant un étroit contact entre les habitants, les Sociétés ou Associations et les élus (la salle polyvalente du Gymnase, en cours de construction, ne pouvant répondre à tous les besoins); aménagement des locaux de la maison communale.
- 7 — Poursuite des travaux d'assainissement et de voirie.
- 8 — Amélioration de la circulation (boulevard périphérique, déviation de la R.N. 86) et mesures de sécurité pour les piétons (feux tricolores).
- 9 — Participation aux frais de reconstruction du Collège d'Enseignement Technique.
- 10 — Réservation de terrains et d'immeubles anciens.
- 11 — Construction d'un nouveau groupe scolaire (Ecole Maternelle, Ecole Primaire).
- 12 — Aménagement d'un centre aéré (les possibilités de réalisation sont, dès maintenant, étudiées par une Commission). — Halte-garderie : enquête en cours.
- 13 — Extension du Collège d'Enseignement Secondaire.
- 14 — Incitation, dans la zone industrielle, à l'implantation d'entreprises (non polluantes) susceptibles d'offrir des emplois à des habitants de BRIGNAIS.
- 15 — Remise en état de chemins et sentiers plus ou moins abandonnés afin de favoriser les promenades à pied.
- 16 — Pour l'étude de tous ces projets, les COMMISSIONS MUNICIPALES s'adjoindront, le plus souvent possible, des habitants de la commune concernés par les réalisations à entreprendre.
- 17 — Par le Bulletin Municipal, par des communiqués dans la presse, la COMMISSION D'INFORMATION tiendra régulièrement la population au courant des travaux de la Municipalité.
Quelques nouveaux quartiers de BRIGNAIS n'ont pas de représentant dans notre liste mais nous pouvons assurer leurs habitants que tous les problèmes les intéressant ne seront pas négligés pour autant.
- 18 — LE MAIRE, LES ADJOINTS, LES PRESIDENTS DES COMMISSIONS se tiendront régulièrement à la disposition de TOUS les administrés pour recevoir leurs doléances et leurs suggestions, pour rechercher avec eux une solution aux difficultés qu'ils rencontrent.



1977... 1983...

Notre mandat municipal s'achève. Brignais s'est transformé en six ans.

Pour mesurer le chemin parcouru, nous vous proposons d'examiner ensemble le programme sur lequel vous nous aviez confié la gestion de la commune, afin de déterminer si nous avons tenu nos engagements.

Pour cela, vous trouverez ci-contre un fac-similé de la deuxième page de notre programme proposé aux élections du 13 mars 1977. Pour plus de clarté, nous avons numéroté les paragraphes.

1. La situation financière de la commune a été améliorée. Le P.O.S. a été approuvé le 2 juin 1982. Il a produit ses effets dès l'Enquête Publique début 1980. La population est stable depuis.
2. 40 % (400 hectares) de Brignais sont en NC ou ND (zone verte ou agricole). Brignais est fleurie et possède de grands espaces verts (revoyez les photos de couverture des Bulletins).
3. Engagé sous forme de Commission, Brignais-Accueil a cédé le pas à une association créée par certains d'entre vous.
4. Le Foyer « Les Arcades » a ouvert ses portes en août 1977. Il affiche complet depuis, avec une longue liste d'attente.
- 5 et 6. La contribution financière communale (subvention) aux associations a été multipliée par 21. Une salle polyvalente de 700 m² a été créée; en outre la surface globale des salles a été multipliée par 7,5.
7. Un très gros effort de voirie et d'assainissement a été réalisé (en francs courants: 11 millions dont 7,5 à la charge de la commune et 3,5 à celle du département), en ville et en Zone Industrielle.
8. Deux tronçons du périphérique ont été réalisés; la déviation de la RN.86 a été obtenue. Plusieurs points noirs ont disparu. Mais nous n'avons pas pu obtenir l'installation de feux supplémentaires de la D.D.E.
9. Le L.E.P. a été reconstruit avec une participation financière de deux millions sur vingt-six.
10. De nombreuses acquisitions foncières ont été réalisées (7,5 millions en francs courants).
11. La construction d'un nouveau groupe scolaire a par contre été différée (baisse de 16 % des effectifs de 1977 à 1982).
12. C'est grâce à une subvention attribuée par notre Conseil, que le Centre Social fait fonctionner le centre aéré et la halte-garderie. Nous avons échoué très près du but dans l'achat d'une propriété destinée à un centre aéré, en Barret en NC, à cause de la S.A.F.E.R.
13. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'extension du C.E.S., par suite d'une diminution des effectifs dès 1978.
14. 26 entreprises se sont installées en six ans. L'absence de marge de manœuvre au début du mandat ne nous a pas permis de mieux les aider. Mais en 1982 une baisse de la Taxe Professionnelle a été décidée.
15. Des sentiers pédestres ont été créés.
16. Plusieurs commissions ont été élargies. (cheveux blancs, B.A.S., action scolaire) et de très nombreux contacts ont été pris avec vous individuellement ou en groupes.
17. Vous avez été informés (13 Bulletins, des articles dans la presse, des panneaux municipaux).
18. Nous nous sommes tenus à votre disposition pendant ces six années instituant un dialogue permanent avec vous.

Voici très brièvement fait le point de la réalisation du programme de 1977. Vous pourrez en lire les détails dans les pages suivantes; également vous y trouverez de nombreuses autres réalisations ou actions non programmées, sans doute décrites avec des longueurs et des oublis.

Veillez nous en excuser: il est difficile de rendre compte et de résumer six années de mandat.

Tout ceci nous l'avons fait parce que nous avons une passion, dont nous sommes fiers:

NOUS AIMONS BRIGNAIS !

Michel THIERS, Maire
(au nom du Conseil Municipal)
29 Janvier 1983.



SOUVENEZ-VOUS

Le 1^{er} décembre 1978, **Pierre MINSSIEUX**, Maire de Brignais de 1942 à 1977, nous quittait brutalement.

Nous venions de perdre un ami qui, né à Brignais avec le siècle, lui avait donné toute son affection. (cf. Bulletin Municipal n° 6, déc. 78, qui rappelle, si besoin est, l'œuvre accomplie par notre prédécesseur).

Michel THIERS.

Vous devez être informés !...

Les élus doivent donner à leurs administrés une information précise et objective de leurs travaux, de leurs interventions, de leurs délibérations.

Bien sûr, le législateur a rendu obligatoire un minimum de réunions publiques (six environ par an) ou des affichages, ou des enquêtes. Or cela est insuffisant, car d'une part, le nombre de décisions prises par vos élus est très grand (chaque semaine, voire chaque jour), d'autre part vous avez vos occupations et n'avez pas toujours le temps de lire, voire de rechercher l'information dans des quotidiens.

Afin de pallier cet inconvénient, et de porter à votre connaissance le maximum de renseignements nous avons donc utilisé plusieurs moyens.

• Les quotidiens. Les périodiques.

Nous avons communiqué aux différents correspondants de presse, soit tout renseignement qu'ils recherchaient, soit des articles que les services ou nous-mêmes avons rédigés en fonction de l'actualité.

Toute séance publique du Conseil a été suivie d'un compte rendu approuvé par les élus ; chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons volontiers répondu à des interviews, à qui que ce soit, habilité à cela bien sûr.

Pour ce qui concerne les quotidiens, force est de constater que l'un d'entre eux nous a causé parfois bien du trac (mise en page défectueuse, articles amputés, articles non parus, articles publiés tardivement) et que l'information n'y a pas été très riche, mais nous n'en sommes pas les responsables.

• Les panneaux municipaux.

La taille de la commune (1.000 hectares) et vos différents modes de vie nous ont incités à multiplier les panneaux municipaux (**aucun en 1977, 11 en 1981**) et à faire figurer seulement les informations importantes.

C'est un mode d'information bon marché (une fois qu'il est en place !), rapide (grâce à la compréhension des gardiens de police municipaux), et que nous vous encourageons à surveiller et lire le plus souvent possible.

• Les bulletins municipaux.

Treize bulletins (cinq ronéotypés, huit imprimés) ont été distribués dans vos quelque trois mille boîtes aux lettres.

— Bulletins d'Informations Municipales, ronéotypés : N° 1 juin 1977 - N° 2 décembre 1977 - N° 3 juin 1978 - N° 4 avril 1980 - N° 5 janvier 1981.

— Bulletins Municipaux, imprimés : N° 6 décembre 1978 - N° 7 janvier 1980 avec P.O.S. - N° 8 juin 1981 - N° 9 novembre 1981 - N° 10 mai 1982 - N° 11 - septembre 1982 - N° 12 novembre 1982 - N° 13 février 1983.

Ils ont tous été rédigés par les élus, et pour certains, avec l'aide du personnel qualifié.

Contrairement à de très nombreuses cités, voisines ou non, nous n'avons fait appel à aucune société d'édition. Comme vous vous en doutez ou le savez peut-être, les services et nous-mêmes ont donc consacré un temps important à ces rédactions et corrections, à ces mises en page. Cette contrainte oubliée, ce mode de travail a présenté un grand avantage :

— la publicité y étant moins chère que dans le cas d'une société d'édition, nous avons pu solliciter les artisans et commerçants de Brignais qui ont répondu rapidement à nos propositions.

Grâce à eux, les bulletins comportant de la publicité n'ont donc pas alourdi les finances communales, car les soldes débiteurs ont été minimes dans tous les cas. Nous les en remercions encore vivement.

Egalement grâce aux préposés des P.T.T. les distributions ont été rapides, efficaces... et bon marché. Nous les en remercions cordialement.

Pour ce qui est des articles, nous nous sommes efforcés d'en varier la nature et également avons cherché à vous intéresser à des sujets importants, dépassant parfois le cadre de Brignais ; certains ont été présentés sous forme de mises au point.

• Autres publications.

Chaque foyer a également reçu gratuitement (et ce grâce aux annonceurs de Brignais) :

— en 1977, un plan de Brignais avec noms et rues, et une nouvelle édition réactualisée en septembre 1982,
— en 1978, une brochure en couleurs décrivant le P.O.S et son règlement au moment où il était soumis à l'Enquête Publique (grâce aux annonceurs, également).

Ces trois publications ont été conçues et rédigées par les Services Techniques et les élus.

• Autres manifestations.

Au cours de l'inauguration, le 21 novembre 1981 :
— de la Maison pour les Jeunes,
— de la Salle de Réunions au gymnase,
— du Lycée d'Enseignement Professionnel.

Vous avez pu visiter toutes les infrastructures de notre ville et vous rendre compte des conditions de travail des membres du personnel, grâce à l'Opération Portes Ouvertes.

Egalement le 29 janvier dernier, nous vous avons présenté dans une Opération Portes Ouvertes nos projets de Complexe Socio-Educatif et d'aménagement des Services Administratifs et Techniques dans la propriété DE MIJOLLA récemment achetée.

Enfin, nous nous efforçons pour chaque rendez-vous de donner à nos interlocuteurs (particuliers ou associations) le maximum d'informations.

• Interviews.

A plusieurs reprises les correspondants de presse locaux ou régionaux nous ont interviewés sur des sujets d'actualité, et naturellement nous leur avons consacré (le Maire en particulier) tout le temps nécessaire pour répondre à leurs questions et donner des informations précises.

M.T.



« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. »

D. PIRE.

Evolution des finances communales

En complément aux informations publiées dans le Bulletin Municipal n° 8 de juin 1981, les données ci-dessous permettent de situer le niveau budgétaire de Brignais.

Avec un budget de 5.741.481 F en 1976, le Conseil Municipal n'a pu libérer que 661.260 F pour assurer l'autofinancement des investissements considérables nécessaires à la commune du fait de sa croissance.

En 1977 la situation était à peu près identique : budget de fonctionnement de 7.192.950 F, permettant un prélèvement pour investissement de 788.890 F.

Face à ce problème budgétaire le Conseil Municipal élu en 1977 en a analysé les causes et a fixé ses orientations.

Les causes

Elles tenaient toutes dans un développement exagéré de l'urbanisation. Le volume de la population par année, suivant les estimations faites par les services fiscaux départementaux, en est significatif :

Nombre d'habitants :
1968 : 3.922* - **1969** : 4.122 - **1970** : 4.317 - **1971** : 4.420
1972 : 4.534 - **1973** : 5.149 - **1974** : 5.917 - **1975** : 6.790*
1976 : 7.277 - **1977** : 7.799.

* Les chiffres de 1968 et 1975 résultent de recensements officiels

Les conséquences se traduisent par une augmentation des charges de fonctionnement et d'investissement :

- a) **Charges de fonctionnement** :
- frais de personnel supplémentaires
 - dépenses d'énergie (électricité, gaz, gas-oil, eau)
 - contingent d'aide sociale
 - fournitures scolaires
 - croissance des demandes à caractère social : associations, restaurants d'enfants, personnes âgées
 - importance accrue des problèmes de sécurité.

- b) **Charges d'investissement** :
- extension des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées
 - aménagement et élargissement de voies communales
 - travaux d'urbanisme
 - éclairage public.

Les orientations

La décision fondamentale du Conseil Municipal de maîtriser l'urbanisation en prolongeant le S.D.A.U. par le P.O.S. (voir article) a permis de freiner l'accroissement de population avec une répartition harmonieuse des zones industrielles, d'habitation, agricoles (voir article, et Bulletin Municipal n° 7).

Cette maîtrise devait permettre de rattraper le retard des équipements par rapport à la croissance de popula-

tion : opérations de voirie et d'urbanisme, installations sportives, lieux de rencontre.

Votre Conseil Municipal a dû s'employer aussi à améliorer le « cadre de vie » de chacun et l'existence journalière de tous, en facilitant leurs démarches administratives, en leur offrant le maximum de services, en assurant mieux leur sécurité.

Voilà pourquoi une réorganisation complète des services administratifs de la Mairie fut opérée, afin de satisfaire plus rapidement et plus efficacement les besoins sans cesse accrus de l'ensemble de la population. Et également pour que celle-ci soit mieux renseignée, mieux informée.

En même temps des services techniques sont créés afin de faire face aux multiples tâches de voirie, d'urbanisme, d'assainissement, d'entretien et pour résoudre les problèmes d'investissement d'une commune de l'importance de Brignais avec toutes ses difficultés journalières.

Ces besoins ont entraîné une transformation du bâtiment de la Mairie, avec réaménagement et modernisation des bureaux existants et surtout aménagement de nouveaux bureaux aussi fonctionnels que possible. Il va de soi que cela engendre le recrutement du personnel indispensable pour assurer la bonne marche de la commune.

Ces réalisations se sont échelonnées suivant le programme prévu de 1977 à 1983. Nous n'entrerons pas ici dans l'énoncé de ces réalisations, celles-ci faisant l'objet des comptes rendus des travaux des différentes commissions.

Toutefois il faut souligner l'effort du Conseil Municipal pour le développement de la vie associative de Brignais (cf. article).

Les conséquences de ces orientations

Ces réalisations ont entraîné un accroissement des charges de fonctionnement. Le Conseil Municipal a dû faire face aux besoins de trésorerie courante, sans cependant négliger les investissements.

Comment ont progressé **ces charges** ?

Énoncés en valeur absolue les chiffres ne sont pas très significatifs puisque la population varie d'une année sur l'autre.

Il est donc plus explicite d'analyser l'évolution des différents postes en montant par habitant, en se basant sur les chiffres de population estimée suivants (résultat de l'étude de Beteralp et des services fiscaux) :

1977 : 7.799 - **1978** : 8.358 - **1979*** : 9.082 - **1980** : 9.500
1981 : 9.550 - **1982** : 9.577.

(à noter le tassement d'accroissement à partir de 1979).

* Le recensement complémentaire de 1979 est erroné (cf. Bulletin Municipal n° 10, page 25 pour les explications) ; avec 9.482, on l'estime excédentaire de 400 environ par rapport au chiffre réel.

dépenses de fonctionnement

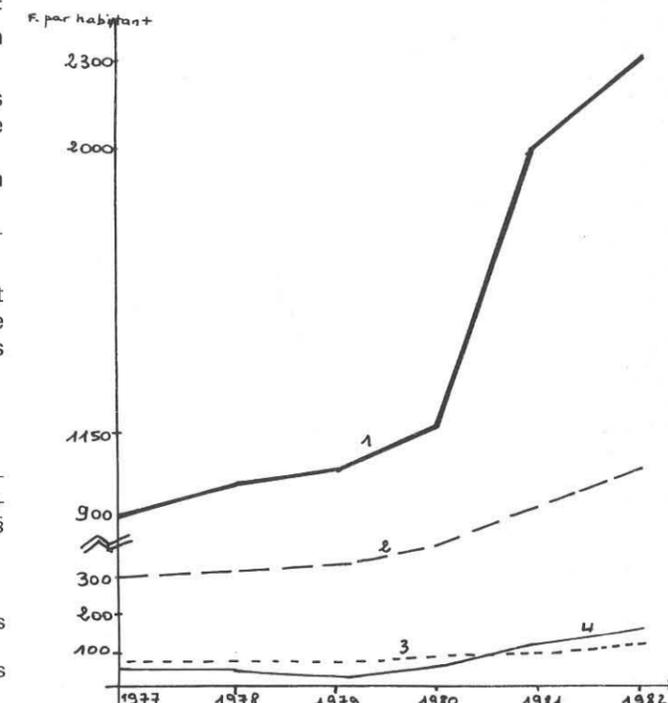
Sur le graphique ci-contre où figurent les dépenses on constate une grande stabilité jusqu'en 1979, non parce que les charges n'étaient pas nécessaires, mais par manque de ressources. La forte augmentation constatée en 1981 et 1982 tient à un prélèvement pour investissement de 5.794.264 F en 1981 et 4.763.884 F en 1982, montants importants rendus possibles **par la rigueur de gestion des trois années précédentes.**

La rigueur budgétaire appliquée au cours des années 1977 à 1979, ainsi que le recensement complémentaire effectué en 1979 ont permis à partir de 1980 :

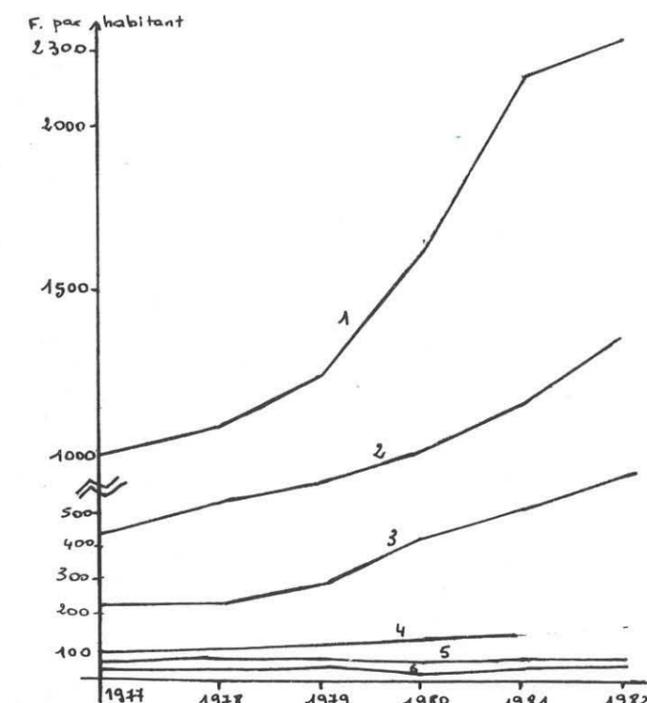
- de porter les effectifs du personnel communal à un niveau permettant de faire face aux demandes,
- de mieux assurer l'entretien du patrimoine, des installations, de la voirie, des réseaux.

A noter **l'augmentation brutale** du contingent d'Aide Sociale imposée par le Département (voir article de la commission sociale) qui a été multiplié depuis 1977 par 2,15, passant de **51 F** à **110 F** par habitant.

1. Total des dépenses de la Section Fonctionnement, y compris part prélevée pour les investissements (voir ci-après § investissements).
 2. Frais de personnel.
 3. Frais d'électricité, eau, gaz.
 4. Frais d'entretien du cimetière, des terrains, des bâtiments et de la voirie.
- (les points 2, 3 et 4 ne représentent que les postes les plus importants)



recettes de fonctionnement



Pour financer les charges, il faut des **recettes** : d'où proviennent-elles ?

Certaines sont supportées directement par l'ensemble de la population, ou par une partie seulement (les utilisateurs), d'autres proviennent d'instances extérieures à la commune.

A l'évidence il est intéressant de limiter les premières et d'obtenir le maximum des autres.

Quelle est l'évolution de chacune de ces catégories ?

Comme pour les dépenses, et pour tenir compte de l'évolution de la population, ces recettes sont traduites dans le graphique ci-contre indiquant le montant par habitant.

1. Total des recettes de fonctionnement.
2. Contributions Directes.
3. Dotation Globale de Fonctionnement.
4. Autres aides de l'Etat.
5. Taxe locale d'équipement.
6. Taxe d'assainissement.

investissements

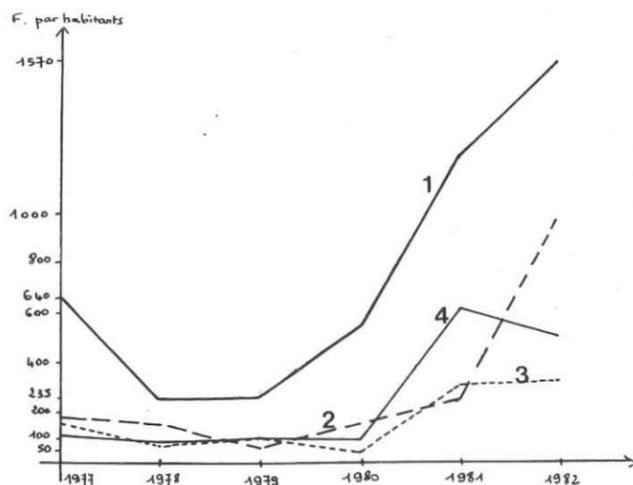
La croissance régulière des recettes a permis de reconstituer le fonds nécessaire aux réalisations entreprises à partir de 1980, tout en respectant, pour les Contributions Directes (impôts locaux) et après remise en ordre effectuée en 1978, une croissance globalement alignée sur le niveau d'inflation.

Nous examinons ci-après plus en détail l'évolution et la structure de ces impôts locaux.

La hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement (courbe 3) en 1980 résulte de l'augmentation de population constatée par le recensement complémentaire de 1979.

A noter :
— la progression régulière des autres aides de l'Etat, résultat d'une exploitation diligente de toutes les sources d'aide possible, mais **très nettement en-dessous du taux d'inflation** ;

— la stagnation (donc la très nette diminution en tenant compte de l'inflation) des ressources liées à la construction : Taxe locale d'équipement et Taxe d'assainissement.



Ci-après sont étudiés les investissements réalisés depuis 1977. Les conséquences financières d'aménagements ou constructions se traduisent dans le graphique ci-dessous (exprimé en Francs par habitant).

investissement - dépenses et recettes

Dépenses d'investissement réalisées : courbe 1.

Recettes d'investissement : courbe 2, emprunts - courbe 3, subventions - courbe 4, autofinancement (part prélevée sur la section de fonctionnement).

Ce graphique est significatif de la situation budgétaire au cours des années 1978 et 1979 : après achèvement, en 1977, des travaux en cours, les possibilités d'autofinancement s'avèrent tellement exiguës qu'elles

ne permettent pas de supporter la part des réalisations, non financées par emprunt. **Les investissements sont alors stoppés pour reconstituer les réserves.**

Les subventions constituent un apport important à partir de 1981 : résultat d'un « ratissage » systématique des ressources offertes par l'Etat (par exemple 2.500.000 F pour le L.E.P.) s'ajoutant à celles de la Région ou du Département.

A.G.

AIMONS NOTRE VILLE !

Oui, nous l'aimons notre ville, pour différentes raisons : nous n'avons pas tous choisi d'y vivre, certains d'entre-nous y sont nés et s'y trouvant bien ont décidé d'y rester, d'autres y sont arrivés par hasard (600 appartements H.L.M.) ; d'autres encore, qui ont atteint leur rêve, construire leur foyer, ont pu choisir l'endroit parce qu'il était agréable, éloigné du centre, ou au contraire à proximité. Après quelque temps de vie dans ce Brignais d'aujourd'hui, nous pouvons dire que nous l'aimons notre ville, pour tout ce qui y existe déjà, pour ce qui nous manque et que nous construisons ensemble. Le cadre de vie de nos années futures, une ville qui restera humaine, où les automobiles, les arbres et les fleurs vivront de concert dans le centre ville, où les promeneurs, les chevaux, les « motos vertes » se croiseront sans grimace dans notre vallée de Barret. Bref, dans un Brignais où chacun sera tolérant envers son voisin. Jules Lemaitre ne disait-il pas que « la tolérance est la charité de l'intelligence ».

M.B.L.

UN TOUR A LA CAMPAGNE

A l'instar d'Alphonse Allais, certains voudraient bâtir des villes à la campagne. Brignais est proche de ce souhait, car si le centre de notre commune est très et trop passé, il suffit de faire quelques mètres à pied pour se trouver à la « campagne » et pour les plus courageux nous pouvons rejoindre à pied notre voisine : Chaponost ; puisque les sentiers balisés de nos deux communes ont été reliés. L'été dernier une nouvelle voie d'accès a été ouverte sur Brignais, par le chemin des Lapins, mais il manque quelques mètres sur Chaponost pour que la jonction puisse se faire.

La vocation des sentiers pédestres est de rester chemin de terre, mais les riverains voudraient que leurs voies d'accès soient goudronnées, difficile dilemme, mais ce ne sera pas la guerre entre le piéton et le goudron. Brignais restera une ville construite à la campagne.

M.B.L.



« Savoir accepter l'inévitable pour en faire l'utilisable ».

TALLEYRAND.

LE PLAN DE RÉFÉRENCE

Afin de préparer et coordonner les opérations d'aménagement sur l'ensemble de la commune, nous avons décidé (délibération du 9 juin 1980) de faire établir un **Plan de Référence**.

Deux objectifs étaient ainsi recherchés :
— aborder les problèmes d'urbanisme dans leur globalité,
— obtenir du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) des subventions pour des projets d'aménagements.

C'est le Cabinet BETERALP qui a été retenu, après avoir été mis en concurrence avec deux autres postulants.

Une commission permanente, formée d'élus, de membres du Cabinet Conseil et du personnel communal, a travaillé pendant un an afin de permettre aux experts de rédiger plusieurs documents.

BETERALP a consulté les associations, effectué des enquêtes en ville et rédigé sous forme de conclusions les différentes propositions se dégageant de ses analyses et des remarques des personnes interrogées.

Résumer tous ces documents ici n'est pas possible. Ils servent naturellement de base à nos actions. En novembre 1981, nous avons eu du reste l'occasion de présenter le fascicule principal au cours de la projection audiovisuelle : **BRIGNAIS D'HIER ET DE DEMAIN**, en salle de réunions du gymnase.

Voici la liste des huit fascicules édités en septembre 1980 :

- Diagnostic n° 1 : La population,
- Diagnostic n° 2 : Le parc de logement et son équipement,
- Diagnostic n° 3 : L'état du bâti,
- Diagnostic n° 4 : Le marché immobilier,
- La structure commerciale de Brignais : fonctionnement et évolution prévisible,
- Fréquentation et stationnement,
- Les équipements collectifs,
- La situation financière,

dont l'essentiel a été résumé dans un fascicule magistral en juillet 1981.

Des principales actions proposées (15 environ) s'est dégagée en priorité : **la création du Complexe Médico-Socio-Educatif avec transfert des Services Administratifs et Techniques**.

Puis :
— l'amélioration de la qualité et de l'usage du centre,
— la réorganisation du stationnement central et péri-central,
— l'amélioration de l'habitat.

Certaines de ces actions, trop coûteuses, quoique tentantes, sont remises à plus tard. D'autres seront retenues dans la limite de la **capacité financière** de la commune.

M.T.



LE COMMERCE LOCAL

A plusieurs reprises, nous avons été sollicités en début de mandat par des promoteurs ayant l'intention de construire un super-marché (1.000 m² et plus — puis légèrement inférieur à 1.000 m²) dans le quartier RN.86 -CD.42, sur un terrain de 5.700 m² face au « parking poids lourds ».

Après une enquête approfondie, le Conseil Municipal a repoussé cette proposition estimant que cette surface (supérieure au total des surfaces des petits commerces existants) **déséquilibrerait** le commerce local.

Cependant, suite aux différentes demandes, provenant d'habitants de la Compassion et d'une association, les élus ont reçu plusieurs aménageurs qui voulaient installer un petit groupe de commerces dans ce quartier.

Un projet a été déposé en Mairie fin juillet 1980 portant sur cinq commerces (une supérette de 400 m² environ, 3 commerces, une pharmacie).

Dans son approbation du P.O.S., le 18 décembre 1981, le Conseil Municipal a dû modifier un point de règlement de cette

zone et l'a fait passer de UD 0.20 à UDC 0.20 afin de permettre ce type d'implantation.

Depuis le promoteur, après bien des hésitations liées aux difficultés d'ouverture d'une quatrième pharmacie (autorisée par le Conseil de l'Ordre si la population est de 10.000 habitants (4 x 2.500 = 10.000), a renoncé à ce projet estimant qu'il était conditionné par la présence d'une officine.

Notre rôle s'arrête là. Par contre, il est de notre devoir d'élus, afin de faciliter le commerce local, de favoriser les circulations et stationnements en ville, ce que nous nous efforçons de faire. (voir article)

M.T.

A propos du stationnement et de la circulation en ville

La configuration du centre de Brignais pose le problème du stationnement d'une façon permanente depuis des années.

Peu de solutions radicales ayant été envisagées dans les décennies d'après-guerre, il faut bien réagir avec ce qu'on a, à une époque où tout achat de groupe d'immeubles est devenu inaccessible financièrement pour une collectivité locale de la taille de la nôtre.

Nous avons donc (en continuité avec les options du Conseil Municipal précédent) engagé ou réalisé ou obtenu les opérations suivantes afin de **décongestionner ce centre** (reportez-vous au P.O.S. qui vous a été distribué en 1978) :

- une partie de la déviation en 1981, dont le tracé actuel n'a été décidé que fin 1977,
- une partie du boulevard périphérique : a) devant la Résidence des Pérouses ; b) devant le groupe scolaire A. Lassagne ; c) devant les lotissements du Gareil.

Nous avons en outre élargi en partie la rue du Moulin, pour laquelle il est nécessaire de poursuivre jusqu'au pont avec élargissement de ce dernier ; également la rue Simondon a été élargie devant le groupe scolaire.

Afin d'éviter les voitures ventouses en plein centre nous avons créé, en accord avec l'Entente Commerciale, **la Zone Bleue** dont le respect est parfois difficile à obtenir des usagers, il est vrai, malgré la compréhension des gardiens de la Police Municipale.

Nous avons également **créé plusieurs parkings** :
— celui des Chapeliers (12 places), qui va être agrandi ces prochaines semaines, grâce à l'achat de la bascule Serclérat-Eudes (249 m²) en janvier 1983 et la compréhension des propriétaires ;
— celui de l'avenue Ferdinand-Gaillard (55 places), qui s'est révélé encore plus indispensable que nous ne le pensions et qui n'a pas défiguré le jardin comme quelques-uns le craignaient ;
— celui contigu au précédent (sur les anciens jeux de boules de l'Amicale Laïque) d'environ 13 places ;
— également les treize places face au groupe scolaire C. Fournion.

A cela, il faut ajouter qu'il est prévu, **rue de Ronde**, une dizaine de places de stationnement libre en accord avec les promoteurs d'un petit immeuble de plusieurs appartements, en projet et que nous sommes en pourparlers pour l'achat d'une partie de la propriété Eudes, (570 m²) rue Casse-Froide **sans défigurer** cette dernière, bien sûr.

Toutes ces créations portent le nombre de places de stationnement (y compris celles de la place du 8-Mai-1945) à 300 environ.

Toujours dans le but de décongestionner le centre (zones de l'actuelle et de la future Mairie), nous avons à l'étude un schéma de circulation piétonne et automobile, en collaboration avec les architectes du C.A.U.E.

Enfin chaque fois que nous le pouvons, nous effectuons les alignements ou cherchons à réaliser des acquisitions qui doivent permettre d'aérer le centre ville et la zone péricentrique (plusieurs pourparlers sont en cours). Naturellement ici, plus qu'ailleurs, les possibilités financières de la commune forcent les élus à effectuer des choix.

M.T.



Parking du jardin public : une réponse à des besoins pressants de stationnement.

Les permis de construire

Les chiffres ci-dessous attestent ce que nous avons indiqué à plusieurs reprises, à savoir une nette diminution du nombre des demandes de permis de construire (individuels ou en lotissements), regroupés dans les chiffres ci-dessous dans le terme « individuels » :

Nombre de demandes de permis de construire « individuels » :

1976 : 74	} soit 135
1977 : 83	
1978 : 52	
1979 : 62	} soit 113
1980 : 51	
1981 : 30	
1982 : 46	} soit 76

Quant aux demandes de permis de construire « industriels », liées à la mauvaise conjoncture économique, leur nombre est en baisse :

1976 : 11
1977 : 22
1978 : 10
1979 : 15
1980 : 5
1981 : 8
1982 : 4

M.T.

LES ARMOIRIES DE BRIGNAIS

Nous souhaitons rétablir la vérité sur l'origine du blason de Brignais et donc progressivement introduire dans notre vie le véritable sceau de la justice de Brignais (XIII^e siècle) (cf. Bulletin Municipal n° 9, page 19 et les affiches annonçant la fête villageoise des 26 et 27 juin 1982).

M.T.



LES ZONES INDUSTRIELLES

A fin 1982, elles représentent 75 hectares en Ui (aménagés) et 100 hectares en NA (non aménagés), soit respectivement 7,5 % et 10 % du territoire communal.

De 1977 à 1982, le nombre des entreprises est passé de 57 à 83 (à comparer l'évolution des assujettis à la Taxe Professionnelle dont le nombre total est passé de 113 à 258).

C'est dire la vitalité de notre commune et la recherche d'implantations nouvelles.

Pour ce qui concerne l'aide que nous apportons aux entreprises, nous tenons à préciser les points suivants : — en début de mandat la situation financière de la commune interdisait de faire un geste en faveur des entreprises installées ou futures. Ce n'est qu'en 1982, que nous avons amorcé une diminution du taux de la Taxe Professionnelle (légère, il est vrai : 0,25 %). Nous estimons que cette diminution doit être poursuivie.

Mais, il faut bien savoir que nous avons aidé les entreprises dans leurs investigations, et dans la mesure du possible lors de leurs installations en particulier en améliorant la voirie, ou en créant des voies nouvelles (exemple en Z.I. Nord aux Aigais).

Prochainement une signalisation (que nous pensons être agréable) sera mise en place évitant aux... livreurs, représentants, des recherches inutiles et exaspérantes.

Naturellement, plus que jamais il faut mettre tout en œuvre pour obtenir que la deuxième partie de la déviation se réalise.

Dommage que les Pouvoirs Publics ne nous aient pas écoutés cependant : la Zone Industrielle des Aigais ne serait pas coupée en deux !

M.T.

AU SUJET DE LA DÉCHARGE DU CHÉRON

Point n'est besoin de rappeler les difficultés que nous avons rencontrées au début de notre mandat avec cette décharge (odeurs, incendies, matériaux plastiques envolés sur La Côte).

Nous ne doutons pas de la bonne volonté des dirigeants actuels (cf. nos nombreux contacts avec eux, les améliorations qu'ils y ont pratiquées et leur lettre publiée dans le Bulletin Municipal n° 11, page 12). Cependant regrettant qu'elle ne soit pas implantée ailleurs et estimant que l'économie réalisée n'est pas proportionnée aux inconvénients, nous avons maintenu nos pressions pour que le terme de « décharge contrôlée » soit respecté.

M.T.

Les impôts locaux

Ils représentent une part importante des recettes de fonctionnement (environ 50 %).

Nous nous sommes efforcés tout au long de ces six années de ne pas trop augmenter les impôts au niveau

de chaque habitant et depuis 1981 (date à partir de laquelle les Conseillers Municipaux ont la possibilité de modifier les clés de répartition entre les quatre impositions) de maintenir la contribution de chaque catégorie de manière équitable.

TAUX D'IMPOSITION (%)

ANNÉE	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITATION	TAXE PROFESSIONNELLE	ORDURES MÉNAGÈRES
1977	19,10 %	87,00 %	8,47 %	13,60 %	4,71 %
1978	23,10 %	93,90 %	9,96 %	13,40 %	7,35 %
1979	24,50 %	104,00 %	10,60 %	13,40 %	7,39 %
1980	16,20 %	48,40 %	7,43 %	16,30 %	4,35 %
1981	15,80 %	47,30 %	7,40 %	15,50 %	4,15 %
1982	16,00 %	47,30 %	7,50 %	15,25 %	4,25 %

En 1981, première année où les Conseils Municipaux ont eu la possibilité de voter les taux, et 1982, nous avons voulu nous limiter à des modifications mineures des taux. Par exemple, une augmentation de 0,10 %

pour la Taxe d'Habitation et une diminution de 0,25 % de la Taxe Professionnelle.

Les montants globaux et par catégorie figurent dans le tableau ci-dessous.

PRODUITS NETS POUR LA COMMUNE

ANNÉE	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITAT.	TAXE PROFESSION.	ORDURES MÉNAGÈRES	TOTALS COMMUNE		TOTAL GÉNÉRAL
						COMMUNE	AUTRES	
1977	451.444	60.713	729.067	2.224.501	260.000	3.725.725	2.050.514	5.776.239
1978	642.818	71.437	959.230	2.645.499	460.000	4.778.984	2.626.654	7.405.638
1979	744.225	76.069	1.173.594	3.247.825	530.000	5.771.713	3.149.532	8.921.245
1980	977.960	86.298	1.408.557	3.777.185	550.000	6.800.000	3.673.506	10.473.506
1981	1.191.399	102.248	1.694.488	4.770.644	640.000	8.398.779	4.203.841	12.602.620
1982	1.405.848	119.541	1.992.914	6.067.065	750.000	10.335.368	4.750.541	15.085.909

On remarquera la part importante des sommes prélevées au profit d'autres collectivités que celle de notre commune (Département, Région, Syndicats). Exemple :

— en 1982, sur 15.085.909 F seulement 10.335.368 F (les 2/3) ont alimenté les finances communales, et 1/3 soit 4.750.541 F celles des collectivités précitées (dont les 99 % sont allés au Département).

BASES D'IMPOSITION

ANNÉE	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE D'HABITATION	TAXE PROFESSIONNELLE
1977	2.363.581	69.785	8.607.639	16.356.625
1978	2.782.762	76.078	9.630.823	19.742.530
1979	3.037.653	73.143	11.071.642	22.554.340
1980	6.036.790	178.302	18.957.699	23.172.914
1981	7.540.500	216.170	22.898.490	30.778.350
1982	8.786.550	252.729	26.572.187	39.784.033

Jusqu'en 1979 la progression des taux et des bases est continue. 1980 voit une diminution des taux mais une forte augmentation des bases.

Cela est dû à l'actualisation triennale au plan national des bases (valeur locative, revenu cadastral).

En effet, par rapport à 1979, le revenu cadastral de 1980 est affecté d'un **coefficient d'actualisation** de : 1,63 pour les locaux à usage d'habitation, 2,04 pour les locaux commerciaux, 1,33 pour les locaux industriels.

La comparaison des produits nets globaux (tableau 2) pour la commune perçus chaque année est à rapprocher du tableau (3).

L'augmentation importante des totaux tient à :
 • la révision annuelle des bases d'imposition décidées par le Ministère des Finances,
 • l'augmentation du nombre des constructions,
 • la fin de l'exonération temporaire de certaines constructions assujetties désormais au régime général, et ne se répercute pas dans les mêmes proportions au niveau des montants versés par les contribuables.

Exemple :
 1982 - Produit net pour la commune : 1.992.914 F
 1981 - Produit net pour la commune : 1.694.488 F
 soit une augmentation de 18 % au **niveau global** alors que vos augmentations **individuelles** sont de 10-12 % (cf. votre feuille d'impôts). Même remarque pour les autres années : exemple 1981-82. Augmentation générale 20 %, augmentation individuelle 9-10 %.

M.T.

Brignais-Schweighouse

37 ans de marrainage de Brignais envers Schweighouse ont tissé des liens d'amitié et de cœur entre nos deux localités de démographies bien différentes (10.000 - 600 habitants).

Il n'en demeure pas moins que grâce à la volonté de nous tous élus, Anciens de Brignais, l'Harmonie Municipale et tant d'autres nouveaux et anciens habitants de notre commune, enseignants, responsables, ou Brignairots tout simplement, nous avons pu **renforcer et intensifier nos liens**, depuis 1976 puisque chaque fête, inauguration, manifestation importante à Brignais voit une délégation de Schweighouse y participer et vice-versa.

M. Pierre MINSSIEUX et Mme, M. Charles LOMBARD, M. Julien BOHAS et tous ceux qui ont créé cette union en 1946 peuvent être fiers de voir que Brignais, malgré son évolution, a su poursuivre cette union du cœur.

M.T.

Brignais-Schweighouse, à Schweighouse, le 14 juillet 1979.



LA MÉDAILLE DE BRIGNAIS

Créée en 1980, elle a été remise au cours de cérémonies officielles à plusieurs personnes pour les services qu'elles ont rendus à la commune et pour leur dévouement.



Éléments de comparaison financière

Il est d'usage de mesurer la santé financière d'une commune en termes de « ratios » calculés sur des caractéristiques précises et de les comparer à des moyennes départementales, régionales ou nationales éditées par les ministères concernés (Intérieur, Finances).

C'est ce que nous faisons régulièrement, comme du reste les différents spécialistes que nous avons sollicités (la Trésorerie Générale en 1978 et 82, Beteralp en 1979 et 80). Mais cette technique révélatrice des

excès, doit être maniée avec précautions ; en effet :

- Il ne s'agit que de *moyennes*, qui cachent des disparités géographiques, ethniques et démographiques.

- Une commune de 10.000 habitants environ, avec un fort accroissement démographique comme la nôtre (+ 68 %) entre 1968 et 1975 — plus 40 % entre 1975 et 1980) doit être comparée à la tranche des communes comprises entre 10.000

et 20.000 habitants et non à celles entre 5.000 et 10.000 habitants.

- Certains ratios ne doivent en aucun cas être dépassés, d'autres peuvent l'être sans danger majeur.

- Seuls les ratios issus des comptes administratifs (budgets définitifs) ont une réelle consistance, mais ils ne sont publiés que deux ans après. Les ratios issus des budgets primitifs et supplémentaires sont forcément erronés : ils représentent cependant des ordres de grandeur.

Vue Générale	1978	1981	Moyennes 1981	
			Départementale (5 à 10.000 h)	Régionale (10 à 20.000 h)
Marge d'autofinancement (F)	87	211	146	310
Fonds de roulement (mois, jours)	2 m	2 m 12 j	3 m 16 j	1 m 14 j
Investissements par habitant (F)	212	1.033	572	1.305
Emprunts de l'exercice	136	266	210	561
Total des produits de fonctionnement par habitant en (F)	1.038	1.696	1.589	2.403
FONCTIONNEMENT DÉPENSES				
Total des dépenses de fonctionnement par habitant en (F) ...	863	1.374	1.333	2.093
Charges courantes de fonctionnement par habitant en (F)	718	1.232	1.205	1.813
Frais de personnel par habitant	324	539	547	827
Part des dépenses de personnel dans les charges de fonctionnement en %	31,2	31,8		39,5
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Dotation globale de fonctionnement (F) ex-VRTS	221	503	496	576
Impositions directes par habitant (F) (dont impôt ménage) ...	512	835	790	1.283
INVESTISSEMENT DÉPENSES				
Acquisitions	209	888	572	1.305
Travaux				
INVESTISSEMENT RECETTES				
Subventions	27	261		
DETTES				
Annuité (capital + intérêts par hab. (F)	233	253	238	471
Part de cette annuité / fonct. %	22,4	14,9	15	19,6
Dette totale (F/hab.)	1.843	2.002	1.783	3.504

CONCLUSION

Malgré les charges entraînées par l'accroissement de la population et les importants investissements indispensables réalisés, les différents ratios font état d'une situation financière satisfaisante (autofinancement, fonds de roulement, dépenses de fonctionnement, niveau de la dette).

Cependant nous estimons qu'il est indispensable :

- de ne pas aggraver la pression fiscale,

- de contenir les charges de fonctionnement en économisant sur tous les postes grâce à une rigueur permanente,
- de choisir judicieusement les investissements.

Globalement l'Etat se dégage de plus en plus et réduit son aide dans les financements réclamés par les collectivités locales (décentralisation depuis 1981 !).

Les élus doivent donc, encore davantage, se conduire en véritables gestionnaires, afin de ne pas alourdir les feuilles d'impôts de leurs administrés.

M.T.

Sur le Chemin de l'École

Si on voulait porter un jugement sur la vitalité de notre commune, notre regard se dirigerait sûrement vers les jeunes et nos écoles : 2.183 jeunes scolaires sur 9.577 habi-

tants, fréquentent les écoles de Brignais cette année, soit 23 % de la population, chiffre ne prenant pas en compte les élèves du L.E.P. (290 élèves, capacité d'accueil :

432). — L'effectif scolaire est élevé quand on le compare à celui des communes voisines ou ayant des populations similaires.

COMMUNES	Population totale 1	Nombre d'élèves de l'enseignement public : primaires et maternelles 2	Pourcentage de la colonne 1 par rapport à la 2
Saint-Genis-Laval	14.695	1.395	9,49 %
Tarare	11.000	1.251	11,37 %
Francheville	9.581	1.140	11,00 %
BRIGNAIS	9.577	1.421	14,84 %
Pierre-Bénite	9.469	1.373	14,50 %
Grigny	8.158	1.052	12,90 %
La Mulatière	7.823	774	9,90 %
Irigny	6.933	907	13,10 %
Chaponost	5.435	525	9,66 %

Les élus ont dû répondre à des demandes pressantes de construction de collectifs et ont donc accepté l'implantation des résidences des Pérouses (351 logements en 1970-1972) et la Compassion (258 logements en 1975-1977).

Le premier programme a nécessité la construction des deux groupes scolaires Jean Moulin et André Lassagne, et le deuxième l'extension du groupe scolaire Claudius Fournion. Afin de décongestionner ce dernier groupe dont l'effectif en 1979 a atteint 416 élèves pour 15 classes, la construction d'un autre groupe à Rochilly avait été envisagée en 1977, mais l'étude approfondie faite par les élus et la Commission Scolaire n'a pas permis à ce projet d'aboutir, pour des raisons principalement financières, mais aussi parce dans le même temps, d'autres écoles de la commune voyaient déjà leurs effectifs décroître rapidement. C'est alors que le Maire a défini, par un arrêté, les trois secteurs scolaires existant actuellement. Cependant, nous avons sauvegardé l'avenir grâce à l'acquisition, réalisée en 1981, d'un terrain de 16.726 m², bien placé, dans le quartier de Rochilly.



(cf. nos nombreux articles dans chaque Bulletin et particulièrement ceux du Bulletin n° 12 page 7 à 14).

Il permettra d'améliorer la situation des écoles existantes et desservira ce nouveau quartier lorsque le Conseil Municipal aura décidé son urbanisation.

Depuis 1976 les élèves du C.E.S. sont installés dans leurs propres locaux pour lesquels la commune a assumé l'achat du terrain, les frais de son fonctionnement et celui de son restaurant pendant trois ans. Depuis elle participe à hauteur de 36 % par an à la marche de l'établissement et assure l'entretien des bâtiments ; par exemple en 1982, la participation s'est élevée à 347.735 F (y compris les remboursements d'emprunts). Les conditions matérielles sont favorables à une bonne scolarisation de tous les enfants :
— locaux, personnel de service, subventions pour activités scolaires et extra-scolaires, installations sportives, abords des écoles.

Bien sûr, tout n'est pas encore fait, mais le dialogue entre parents, enseignants et élus permet à la vie scolaire de progresser dans ces domaines.

L'existence d'étrangers surtout concentrés dans quelques quartiers n'a pas rendu possible leur égale répartition dans les écoles, mais... les périmètres scolaires ont permis de freiner ce déséquilibre, chaque famille étant tenue d'inscrire ses enfants dans l'école de son propre secteur.

D'autres solutions avaient été envisagées tel que le transport d'enfants d'une école vers une autre et vice-versa pour que le pourcentage d'étrangers dans chaque établissement soit le même. Ce projet a été abandonné, car irréalisable.

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Maternelles	55	55	65	80	92	110
Primaires	88	88	88	100	115	140

Le Conseil Municipal a toujours apporté son appui à l'action des parents et des maîtres lorsqu'il s'est agi d'améliorer la scolarité des enfants (ouverture de nouvelles classes, action concertée lorsqu'un blocage ou une fermeture est projetée, à l'élaboration de la carte scolaire), ainsi que l'adaptation de cette scolarité et le soutien aux enfants en difficulté (implantation du GAPP).

Il a apporté une réponse favorable à toute demande nouvelle, fondée, sur le plan scolaire tel le projet de classes de découverte et récemment le Conseil lui a donné son approbation et son accord financier.

Aux deuxième et troisième trimestres de cette année scolaire 7 classes de écoles primaires iront vivre à Marlhès ou Maclas, villages de la Loire et de la Haute-Loire, pendant six ou douze jours avec leurs maîtres respectifs, volontaires pour ce projet.

Toujours en matière d'aide, il faut aussi parler d'une toute nouvelle réalisation qui a débuté en novembre 1982 dans les écoles A.

Lassagne et J. Moulin : un enseignement musical est donné aux plus grands de la section maternelle et aux élèves de C.P. du primaire. Nous souhaitons que les enfants en tirent un grand profit.

L'amélioration des conditions de vie à l'école passe par la sécurité : l'attention apportée aux abords extérieurs et à l'intérieur même des locaux attesté de l'importance qu'accordent les élus à cette question. Cette amélioration passe aussi par la qualité de l'accueil dans les restaurants d'enfants, pour lesquels la commune participe financièrement ainsi que dans la gestion. Le montant de la subvention s'élève chaque année à environ 45 % du budget de l'Association. Les deux restaurants A. Lassagne et J. Moulin sont largement utilisés par les enfants de toutes les écoles publiques ; cette année 175 d'entre eux prennent leur repas à C. Fournion et 165 à J. Moulin.

Des travaux d'aménagement et d'insonorisation ont été réalisés au restaurant J. Moulin et sont en cours à C. Fournion afin de rendre plus confortable le moment du repas de chacun.

Les relations entre tous les habitants de Brignais pourraient s'améliorer à l'école comme partout ailleurs, quand on considère les richesses qu'apporte chaque culture.

La Commission Scolaire, composée du Maire qui en est le président et de Conseillers Municipaux, est élargie aux directeurs et directrices, aux parents d'élèves, aux délégués départementaux de l'Education Nationale, à l'Inspectrice départementale, à la psychologue scolaire. Elle est un lieu privilégié pour que s'établissent les relations et la concertation.

Fournitures scolaires :

Un crédit par élève est affecté à chaque école publique, pour différents achats (livres, jeux éducatifs...). Vous trouverez ci-dessous l'évolution de ces sommes de 1977 à 1982 :

La gestion tripartite des restaurants (parents-enseignants-municipalité) fait actuellement l'objet de réflexions en vue de trouver un mode ouvert à toutes les parties concernées et le plus adapté possible aux exigences de l'administration et à la qualité d'emploi du personnel.

Nous savons tous que notre ville est privilégiée par son implantation tout près de Lyon et par la présence sur son territoire d'une importante zone verte (40 % de sa superficie). L'idée d'urbaniser certains quartiers appartient au domaine du possible, voire du raisonnable.

La vie scolaire est une trame de faits et gestes quotidiens, périodiques, mais aussi de recherches de grandes idées sur la compréhension du quotidien et de l'avenir.

M.T.G.

« Les jeunes, s'ils n'ont pas toutes les qualités de leurs aînés, en ont au moins une qui se suffit à elle-même : ils les remplaceront un jour. »

Louis ARMAND.

Comment les élus ont-ils assumé leurs charges ?

En 1977, vous avez élu 23 personnes d'une seule liste (5 femmes, 18 hommes).

En tant que tête de liste, j'avais clairement annoncé aux candidats que je comptais sur la participation de **chacun** pendant toute la durée du mandat de 6 ans en fonction de sa disponibilité propre bien sûr. Tous étaient d'accord, ayant été choisis pour leur capacité à représenter vos intérêts, l'intérêt général et gérer les affaires de la commune, et non pour des raisons purement électorales ou d'ambitions personnelles.

Le 9 juillet 1979, Annie PLANTIN décédait à 31 ans, mettant au monde son deuxième enfant. Ce fut un déchirement pour le Conseil Municipal.

En mai-juin 1981, après le vote favorable à l'école privée de Brignais, trois Conseillers démissionnaient (l'un d'entre eux étant presque toujours absent aux réunions depuis 1979).

Depuis 1979, un autre Conseiller n'a plus pratiquement assisté aux réunions (sauf deux fois en 1981), estimant que sa profession l'avait brutalement surchargé.

Vous avez bien compté : sur les 23, 17 ont assumé leur tâche tout au long des six années. **Renseignez-vous auprès des autres communes, c'est mieux que la moyenne.** D'autant mieux que tous ont été partie prenante jusqu'à la fin du mandat, malgré le difficile équilibre d'horaires entre leur profession et leur mandat électoral.

Mais ce qu'il faut que vous sachiez bien, (nous l'avons souvent dit bien sûr), c'est que nous avons voulu que chaque élu ait le maximum d'informations pour être efficace, par exemple :

— grâce à la mise à sa disposition de **tout** le courrier reçu et **dûment enregistré** (plus de 3.000 lettres par an), de toute la presse spécialisée, de toutes les lettres importantes envoyées, de tout compte rendu

important émanant des services ou des élus ;
— grâce à des bulletins bimestriels résumant les actions en cours.

Il faut que vous sachiez également que le Maire, les Adjointes ont reçu environ plus de 3.000 personnes (eh oui ! une dizaine par semaine !) et que les élus ont toujours répondu favorablement aux invitations des associations au cours de leurs assemblées ou manifestations diverses, telles que bals, soirées, représentations.

Il faut que vous sachiez encore, que chaque Adjoint ou responsable

de commission s'est vraiment senti **responsable** du domaine qui lui a été confié et grâce à ses collègues a pu mener à bien sa tâche.

Egalement vous devez savoir que nous avons dû réorganiser les Services administratifs et créer le Service Technique, et introduire des compétences nouvelles, pour être en mesure d'assurer une bonne gestion.

Pour le mode de travail, tout au long du mandat, mieux vaut reproduire ici le texte que nous avons fait paraître en 1981 (n° 8, page 6).

Les membres du Conseil Municipal au cours d'une séance de travail.



« C'est pas tout de commencer que d'arriver au bout. »

Maximes Lyonnaises
« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

• **Chaque élu** doit participer (et donc se préparer) :
— aux séances publiques du Conseil (une dizaine de fois par an) ;
— aux commissions générales (également une dizaine par an) ;
— aux réunions de commissions (quatre à quinze par an selon les cas).

Il DOIT également :
— se tenir au courant des événements et des dossiers intéressant la collectivité locale. Pour cela les élus reçoivent deux bulletins bimestriels : le premier dressant le bilan des actions en cours, et le second rassemblant les informations parues dans la presse quotidienne et touchant les collectivités locales ;
— être à l'écoute de la population et faire part aux responsables concernés de toutes les remarques, critiques ou suggestions qui leur ont été formulées ;
— émettre des idées et les défendre ;
— cas par cas, prendre en mains, par délégation du Maire, des sujets particuliers et les mener à leur terme.

• **Le Maire, les Adjointes (5), les Responsables de Commissions (4)** animent les commissions qui leur sont confiées (ordre du jour, décisions à prendre, orientations à donner). Pour mener à bien cette tâche, ils bénéficient de l'aide quotidienne des services administratifs et techniques qui assurent l'élaboration des dossiers. Ils se réunissent au moins tous les quinze jours. Une fois par semaine, le Maire et les Adjointes disponibles font le point avec MM. BIDAULT, GONIN, MOREL, avec lesquels ils sont en contact quotidien.

• **Le Maire, les Adjointes** participent en outre à de nombreuses réunions de travail ou d'information avec les administrations régionales (Préfecture, E.P.R.) et départementales (Préfecture, D.D.A., D.D.E., etc...). Ils vous reçoivent fréquemment à leurs permanences ou sur rendez-vous.

• **Le Maire** est également en contact permanent avec :
— les Parlementaires (Députés, Sénateurs) grâce auxquels des dossiers très importants trouvent leur aboutissement auprès des instances régionales ou nationales (exemple : le L.E.P., la déviation) ;
— les Conseillers Généraux (Président, élu du canton) grâce auxquels une solution départementale peut être trouvée (ex. la déviation) ;
— le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement, qui facilite grandement notre tâche grâce à sa compétence et sa clairvoyance.

• **Le Maire** prend souvent part (les Adjointes également lorsqu'ils

le peuvent) aux manifestations, réunions diverses émanant d'une assemblée ou de communes, voisines ou non. Ainsi il vous représente et peut bénéficier de l'expérience des autres et, plus modestement, transmettre la sienne. Il s'efforce de resserrer les liens avec les municipalités voisines dans l'intérêt général (exemple : le Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Garon dont il est le président).

Voici donc un bref aperçu de notre mode de travail. Deux embûches majeures guettent les élus :
— la difficulté qu'il y a d'éviter que des questions posées ne voient que tardivement leur dénouement (circuit compliqué des dossiers, attente de réponses partielles, oublis...);
— les idées, les projets peuvent être brillants ; les critiques et suggestions nombreuses, **l'argent reste toujours rare et cher.** Soyons-en conscients.

M.T.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

C'est un titre du dernier Bulletin Municipal (n° 12, pages 18 et 19). A ce sujet nous avons fortement renforcé les liens et la coopération qui doivent relier les autorités de Gendarmerie et les élus, avec la brigade de Brignais et la compagnie de Givors.

Nous estimons qu'il existe maintenant, entre tous les représentants de ce grand Corps et nous-mêmes, une franche (entendez par là que nous nous faisons parfois des remarques ou suggestions sans détour) et amicale coopération pour le bien de tous. Tout n'est pas parfait, bien sûr, mais la sécurité et la tranquillité est bien l'affaire de nous tous (élus, gendarmes, gardiens de police, et toute la population).

M.T.

A propos du local de la Résidence des Pérouses

Ce local est mal placé, trop petit et n'a rien de fonctionnel et depuis 1974, les besoins des habitants de la Résidence ont bien évolué.

C'est la raison pour laquelle, nous avons insisté auprès de l'O.P.A.C. depuis 1979 pour que l'Office construise une salle de réunions, mais nous ne pouvions y participer financièrement parce que le terrain n'est pas communal et parce que nous estimons que l'Office doit prendre en charge cette réalisation, quitte à solliciter des subventions.

Ce projet a été abandonné au profit d'un autre.

En effet, nous pensons, comme l'O.P.A.C., qu'il est

préférable que l'Office se porte acquéreur du local contigu au magasin GRO (GENTY) et nous avons donc bien appuyé ses démarches.

Actuellement, fin janvier 1983, nous venons de faire à nouveau le point de ce dossier et nous avons espoir de voir l'O.P.A.C. acquérir ce local. Reste l'aménagement pour lequel l'Office sollicitera l'aide financière du Département.

Pour notre part, nous les aiderons au maximum pour y parvenir. Pour l'heure, nous organisons une enquête auprès des résidents afin de mieux définir leurs besoins.

M.T.

Nos associations

Dans notre ville de Brignais nombreuses sont les associations, et la diversité de leurs activités témoigne de leur dynamisme.

Les associations, partenaires par excellence des élus municipaux, participent et contribuent à la vie de la cité, au mieux-être dans notre commune. Equipe municipale comme personnel communal ne peuvent répondre seuls à toutes les attentes.

Un des premiers objectifs d'une Conseillère, d'un Conseiller, voire de toute l'équipe, est de collaborer et travailler avec tous. En effet, il ne devrait pas être question de concurrences mais de complémentarité ; savoir s'enrichir de ses divergences et de ses originalités. Ainsi conçue, la vie associative devient le véritable stimulant constructif de la vitalité de la cité. En ce domaine, les responsables des associations (président, présidente avec leur bureau, ont une lourde responsabilité peut-être pas toujours perçue à sa juste valeur)...

Ils représentent leur association et en sont les témoins, ils sont « locomotives » pour tous, par leur créativité, leur initiative, leur pédagogie, leurs compétences et leurs qualités humaines, ils entraînent avec eux tous ceux qui ne demandent qu'à suivre et à participer.

Ils sont les garants et les défenseurs des intérêts de leurs adhérents ; bien au-delà des activités propres à chaque association, toute personne peut y découvrir ce qu'est la vie ensemble, ce que peut être la prise de responsabilité et ici s'exercer à assumer un engagement qui demain pourra peut-être devenir plus important pour certains. Là prend le vrai sens de chaque association : aider à devenir responsable de **soi-même** puis **des autres**.

Que signifierait une quelconque responsabilité si elle n'était pas au service d'une cause, la cause de l'Homme ?

C'est dans la vie des associations que l'expérience peut aider chacun à vivre une vraie démocratie de participation, mais aussi important que puisse être le rôle des responsables, le vrai souffle de vie vient de tous. Une association petite ou grande qui ne serait que l'affaire des dirigeants est vouée à une certaine sclérose. En effet, l'imagination, la créativité s'épuisent sans renouveau, sans rotation. La jeunesse doit y trouver sa place. Et quelle richesse pour tous que de permettre au plus grand nombre de se réaliser dans une responsabilité. Oui la vie associative est **le lieu d'ouverture où nous élargissons le champ de nos préoccupations et de nos réflexions personnelles**.

Festival gymnique départemental, en juin 1982.



La maison « Gutton », 143, rue Général-de-Gaulle entièrement rénovée, avec bibliothèque et salles de réunions.

Elle est aussi un lieu de découverte de la vraie solidarité entre hommes et femmes d'un même quartier, d'un même groupe, d'une même cité.

Seule cette solidarité peut « bousculer » tout ce qui est pouvoir sans notion de service et peut nous rendre l'espoir d'un monde plus juste. Alors moins **passif**, moins **assisté**, plus **conscient**, plus responsable, chaque habitant concerné par les affaires de son village, de sa ville, marquera de son empreinte heureuse son lieu de vie.

Notre Conseil Municipal, soucieux de voir la vie associative se développer, l'a favorisée sans cesse.

Pour s'en convaincre ?

— Les nombreuses déclarations de M. le Maire et des élus en ce sens ; les participations des **élus** et leurs familles à **toutes** les manifestations.

— Les créations, d'un poste permanent en Mairie réservé entièrement aux associations, et d'une responsabilité de Conseillère Municipale déléguée aux relations avec les associations.

— Le budget des subventions aux associations qui a été multiplié par 21 de 1977 à 1982.

— Le nombre et les surfaces totales des salles qui leur sont réservées (1.500 m² hors le sport, au lieu de 200 m² en 1977, soit 7,5 fois plus).

— Les incitations par le Maire auprès des dirigeants des associations afin qu'elles choisissent Brignais comme lieu de congrès cantonal ou départemental.

— L'installation de onze panneaux leur étant réservés suite à leur demande en 1981.

— Les interventions permanentes des employés municipaux (entretien, nettoyage, aménagements) dans ces salles prêtées aux associations.

— Le tirage, ou la reproduction de nombreux documents effectués en Mairie.

M.H.C.

UNE GENDARMERIE A BRIGNAIS

Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises cette question. Depuis mi-1982 nous examinons dans quelles conditions financières nous pouvons envisager d'implanter une Gendarmerie dans les quartiers des Saignes-Rochilly.

Naturellement des contacts ont été pris avec les autorités de Gendarmerie compétentes, mais ce projet ne peut voir le jour que dans le cadre d'un aménagement contrôlé de ces quartiers.

C'est ce que nous étudions actuellement.

M.T.

« Chaque minute de colère vous fait perdre 60 secondes de bonheur. »

Proverbe tahitien.

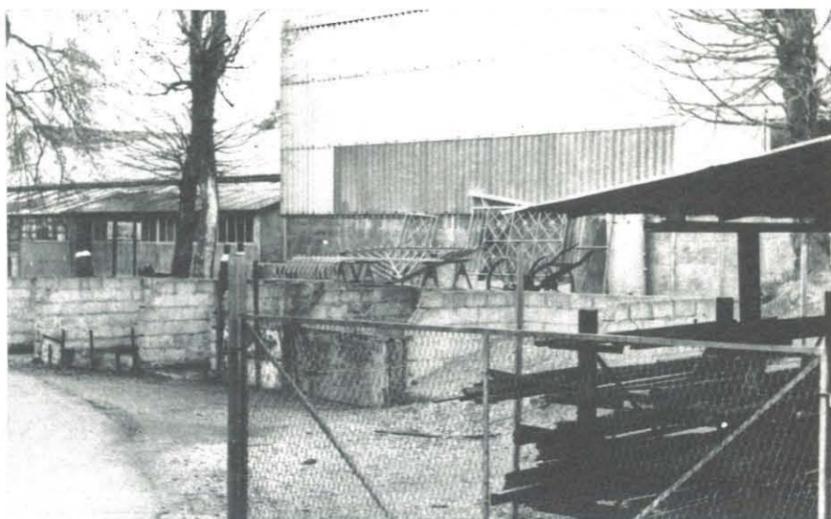
Et le L.E.P. ?

Parmi les importantes réalisations de notre mandat (cf. Bulletin spécial n° 9) figure au premier plan : « Ce pelé, ce gâleux d'où nous venait tout le mal ! ».

Vous n'avez pas oublié les conditions lamentables dans lesquelles enseignants et enseignés vivaient : les écuries, les hangars, les remises.

C'est la raison pour laquelle les élus, **surtout le Maire**, ont **tout mis en œuvre pour réussir** cette, oh ! combien, délicate opération.

Persuadé qu'il avait l'appui de tous (enseignants, parents, associations, élèves, habitants de Brignais dans la mesure où la contribution financière resterait accessible), le Maire poursuit ses démarches sans relâche. Quatre années de contacts, réunions, discussions, démarches, espoirs et déceptions et de rebondissements où il a fallu **demandeur des aides financières importantes au Conseil Régional, au Conseil Général, aux Ministres**, et bousculer (le mot n'est pas trop fort !) les cloisonnements des administrations, les habitudes et les mauvaises sirènes qui ne croyaient pas à une telle entreprise.



Le L.E.P. avant sa reconstruction...

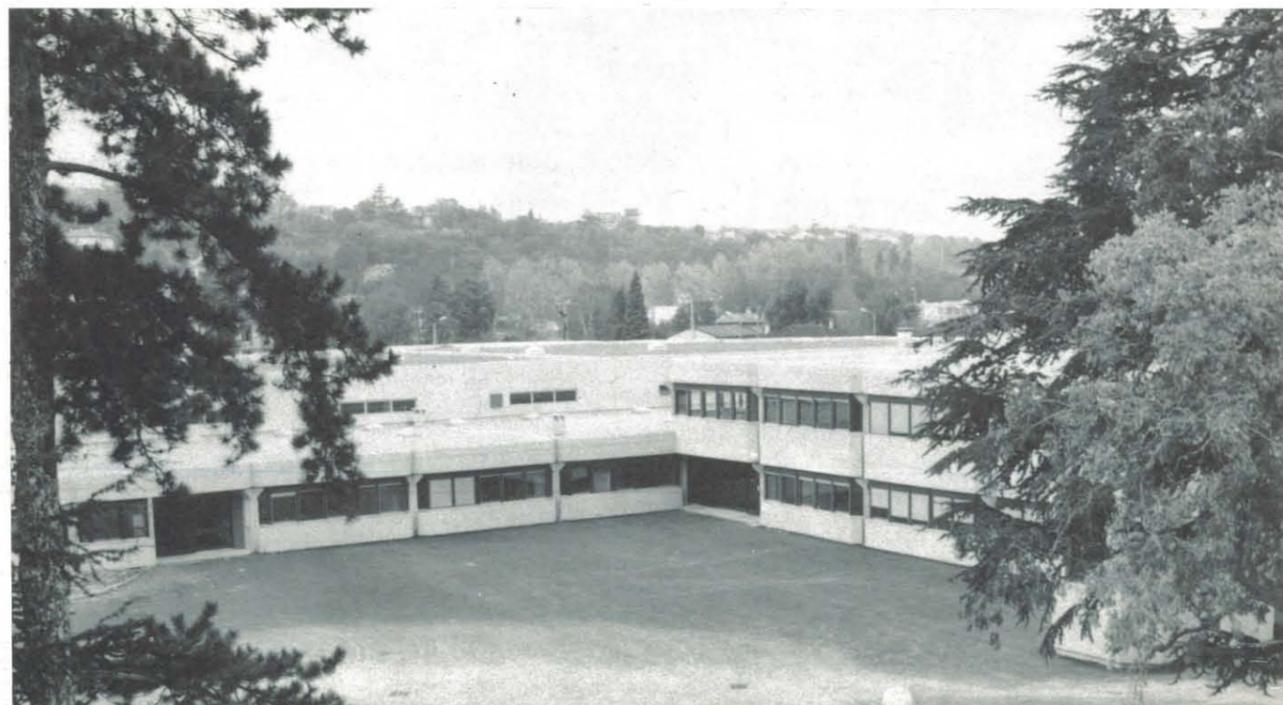
Comme nous l'avons indiqué dans le Bulletin Municipal n° 9, distribué au moment de l'inauguration, le succès n'a pu être obtenu que grâce aux opiniâtretés conjointes de MM. Xavier HAMELIN, Député du Rhône, et Pierre VAL-LON, Sénateur du Rhône ; grâce à l'aide exceptionnelle du Conseil Général (subvention de 3.000.000 F, rapporteur convaincu : M. TREGOUET, vice-président) ; grâce aussi à la part déterminante du Conseil Régional (plus de 17.000.000 F), et à la compréhension de M. Raymond BARRE, Pre-

mier Ministre, qui avait écouté le Maire de Brignais plaider son dossier et lui avait accordé une aide exceptionnelle de 2.500.000 F.

Finalement, en tenant compte des adaptations complémentaires et de divers travaux que le Conseil Municipal a accepté de prendre en charge au cours de la construction, le solde **à la charge de notre commune est d'environ 2.000.000 F sur un total de 26.000.000 F**. Avouez que c'est bien joué de la part du Maire !

LE CONSEIL MUNICIPAL.

...et le L.E.P. aujourd'hui.



Nouveau découpage des bureaux de vote

La commune de Brignais est maintenant divisée en quatre bureaux de vote, la création d'un quatrième bureau s'étant avérée nécessaire par suite du nombre d'électeurs. Ce bureau supplémentaire sera installé au rez-de-chaussée de l'ex-maison Gutton, place du 8-Mai-1945, dans les locaux de la Bibliothèque Municipale.

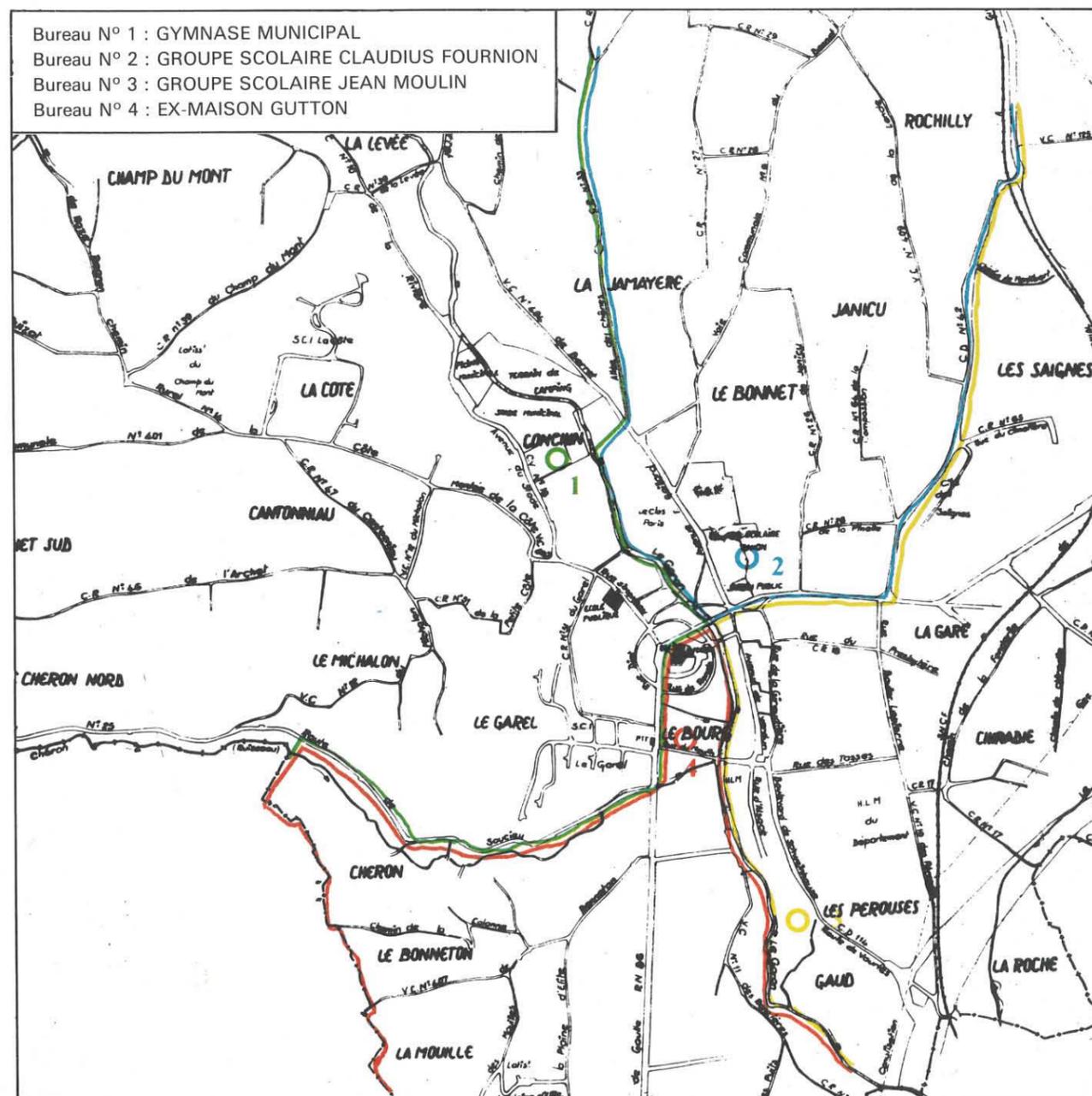
Au 31 décembre 1982 le nombre total d'électeurs inscrits était de 4.917, se répartissant ainsi dans les quatre bureaux :

Bureau n° 01 - (Gymnase Municipal)	1.351
Bureau n° 02 - (Groupe scolaire C. Fournion)	1.446
Bureau n° 03 - (Groupe scolaire J. Moulin)	1.349
Bureau n° 04 - (Ex-maison Gutton)	771
TOTAL	4.917

Ce chiffre de 4.917 électeurs n'est pas définitif, puisqu'il faudra lui retrancher les radiations (décès, changements de domicile) qui interviendront ou qui seront notifiés d'ici au 28 février prochain.

Signalons que 385 électeurs nouveaux se sont fait inscrire en 1982.

La Carte d'Electeur, qui devra être utilisée pour les prochaines élections municipales (fixées aux dimanches 6 et 13 mars) est celle (de couleur jaune) qui vous a été distribuée en avril 1982, si vous étiez inscrit sur la liste électorale politique de Brignais au 31 décembre 1981.



Quant aux électeurs et électrices qui ont sollicité leur inscription entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1982, ils recevront leur carte d'électeur, à domicile, début février 1983.

Nous croyons utile de vous recommander de bien vérifier le lieu de vote inscrit en haut de votre carte d'électeur et auquel vous devez vous rendre obligatoirement pour pouvoir voter.

COMMENT VOTRE CONSEIL MUNICIPAL SERA-T-IL ÉLU EN MARS 1983 ?

Selon un *nouveau mode de scrutin* dans toutes les communes de plus de 3.500 habitants. Tout d'abord vous aurez à élire 29 membres du Conseil Municipal, au lieu de 23 actuellement. Les listes en présence comporteront donc chacune 29 noms et pour que votre vote compte comme *suffrage exprimé*, vous devrez voter pour une liste entière, **tout panachage faisant déclarer votre bulletin NUL** ; par conséquent ne comptant pas comme suffrage exprimé.

Ce sera un scrutin de listes à deux tours :

• PREMIER TOUR :

Si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient la moitié des sièges à pourvoir. Les Conseils Municipaux étant composés en nombre

impair, la moitié sera arrondie à l'entier supérieur, soit pour Brignais : 15 sièges.

Le reste des sièges (14) est réparti entre toutes les formations, y compris celle arrivée en tête, à la représentation proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne.

• DEUXIÈME TOUR :

Celui-ci n'existe que si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au premier tour. Dans ce cas le mécanisme est identique, la majorité absolue étant remplacée par la majorité relative (c'est-à-dire la liste arrivée en tête).

Mais ce deuxième tour n'est accessible qu'aux listes ayant recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés.

La répartition des sièges est effectuée, au premier ou au deuxième tour, entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé parmi ceux susceptibles d'être élus.

Au deuxième tour, s'il y a également égalité de suffrages des listes arrivées en tête, la majorité des sièges est attribuée à la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée.

Lorsque votre Conseil Municipal aura été élu, il procédera à l'élection du Maire et des Adjointes. Le nombre d'Adjointes n'est plus déterminé par un tableau. Mais il ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit donc 9. Un Adjoint au moins est obligatoire.

Secrétariat Général.

LA PROPRETÉ DANS LA VILLE

Aspect du cadre de vie, la propreté d'une ville devient une préoccupation importante pour les élus.

Il est facile de lancer une campagne de sensibilisation sur le slogan « Ville Propre ». On obtient au mieux une amélioration de quelques jours, voire de quelques semaines, mais le naturel revenant au galop les décharges sauvages renaissent de leurs cendres tel un phénix honteux.

Les automobilistes en mal de nettoyage vident leurs cendriers sur les parkings. Les enfants jettent sur les trottoirs les papiers du croissant, du goûter, ou du chewing-gum, alors que tout près de là il y a des corbeilles à papiers vides. Chez vous, videriez-vous votre cendrier au milieu de votre salon ? Jetteriez-vous vos papiers n'importe où, mettriez-vous vos ordures sur le sol dans un coin de votre appartement ?

Non ! Bien sûr ! Chez vous, vous ne feriez pas une chose pareille. Alors pourquoi certains le font dans leur commune, c'est aussi chez eux !

M.B.L.



VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

1977-1982 : voici une nouvelle tranche de vie communale qui s'achève. Dans le domaine général de la voirie, pour répondre à vos éventuelles questions, je vous propose :

- un relevé des comptes administratifs, section investissement (état récapitulatif des factures, donc des dépenses réelles) plutôt que des budgets (état descriptif des dépenses envisagées) ;
- une liste des principaux travaux avec leurs coûts ;
- des commentaires ou réflexions.

Cela vous permettra de mieux cerner l'effort collectif de notre commune pour une amélioration de ses divers réseaux urbains.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : il s'agit d'extension d'intensification ou de création.

1977 : 259.000 F

Terrain de football 12.000 F - Chemin de la Lande 59.000 F - Plaine d'Elite 59.000 F - Bd des Sports 58.400 F - Gymnase 16.000 F - Rues F.-Gaillard et Acacias 58.600 F.

1978 : 55.700 F

Bd des Allées-Fleuries 49.000 F.

1979 : 112.300 F

Chemin des Marronniers 18.700 F - Chemin du Bois des Côtes 6.900 F - Chemin de Chiradie 28.100 F - Bd des Allées-Fleuries et chemin du Bois 12.000 F - Chemin de Chaponost 19.700 F - Camping 5.400 F - Terrain football annexe 11.200 F.

1980 : 34.000 F

Bd André-Lassagne 28.000 F - Feux de signalisation de l'école Simondon 6.000 F.

1981 : 115.000 F

Rue Bovier-Lapierre 16.800 F - Remplacement des lampes fluor par des lampes sodium (économies d'énergie) au centre ville, rue Simondon, montée de la Côte, route de Soucieu 98.000 F

1982 : 54.900 F

Rue des Ronzières 25.700 F - Parking jardin public 15.000 F - Courts de tennis 163.000 F (financés en partie par la commune, en partie par les pratiquants).

Tous ces travaux bénéficient d'une subvention dans le cadre du S.I.G.E.R.L.Y.

Les travaux d'élargissement de la rue Bovier-Lapierre.



Assainissement

1976 : 340.000 F - 1977 : 799.300 F

6^e tranche 46.000 F - 7^e et 8^e tranches (rues Bovier-Lapierre et Mère E.-Rivet jusqu'aux Saignes + chemin de Sacuny) 76.600 F - Zone Industrielle Nord 89.000 F - Chemin de la Côte 51.000 F - Groupes scolaires des Pérouses 14.000 F - Chemin du Bonnet 21.000 F - Divers 50.000 F.

Rectification du cours du Merdanson : 49.000 F.

Sont cités les comptes 1976 et 1977 car une partie de ces travaux ont été effectués en 1976 et payés en 1977 ; les délais de paiement à l'époque très longs, ont été à juste titre, fortement diminués par la volonté du Conseil Municipal.

1978 : 68.400 F

Solde 7^e et 8^e tranches 20.000 F - Chemin de Barry (étang de M. BERNARD) 44.200 F

Les maigres budgets prévisionnels de 1977 et 1978 nous ont seulement permis de faire face aux inondations du Merdanson, de l'étang BERNARD et de la Plaine d'Elite.

1979 : 110.000 F

Rue du Gareil : 104.000 F.

1980 : 220.000 F

Bd des Sports : 16.000 F - Chemin des Aigais : 199.700 F.

1981 : 242.500 F

CD.25 (rte de Soucieu) 204.000 F.

1982 : 1.230.500 F mandatés au 31-12-1982.

Chemin de la Mouille 49.000 F - Curage du Merdanson 30.000 F

Le solde restant représente le paiement des premières tranches

de travaux du programme d'assainissement de la zone industrielle sud (RN.86 les Ronzières).

Ce programme s'élève à la somme de 4.000.000 F ainsi financé :

- subvention de l'Etat : 800.000 F
 - subvention département : 400.000 F
 - prêt C.D.C. : 1.540.000 F (taux 11,75 %)
 - prêt du département : 1.260.000 (taux préférentiel 6,50 %).
- Achèvement : juin 1983.

A noter le paradoxe suivant : le tracé de la déviation a l'inconvénient de ne pas supprimer le point noir du carrefour des Sept-Chemins ; par contre, il a fait avancer la mise sur pied par l'Equipement, d'un projet de réfection de chaussée de la RN.86, à hauteur de la Plaine d'Elite, et d'accélérer l'octroi de la dite subvention.

Par ailleurs, de nombreuses interventions de M. le Maire et de l'Adjoint à la voirie ont permis de mener à bien quelques opérations financées par le département :

1. Aménagement du CD.25 devant l'immeuble « Les Pivoines » pour un coût de 450.000 F (1981) (cf. Bulletin Municipal n° 10, page17).
2. CD.127 (route d'Irigny) : pont sur le Merdanson (coût 400.000 F) résolvant ainsi les nombreuses inondations des années 1975-77.
3. Carrefour CD. 42, bd des Allées-Fleuries (coût 250.000 F).
4. Carrefour CD.127 / RN.86 et CD.42 / RN.86... mais sans les feux, hélas !

Elargissement de la rue du Moulin.



Voirie

1977 : 1.138.000 F

Terrain de football annexe 58.000 F - Abords C.E.S. + parking 113.800 F - Bd des Allées-Fleuries 450.000 F - Chemin de la Lande 145.000 F - Bd des Sports 120.400 F - Solde pont sur le Garon 300.000 F.

Travaux effectués en partie en 1976, en partie en 1977, mais payés en 1977 ; le budget prévisionnel de 1977 s'élevait à 200.000 F.

1978 : 517.500 F

Bd périphérique 117.600 F - Bd des Allées-Fleuries 111.000 F.

1979 : 983.800 F

Rue Bovier-Lapierre 217.000 F - Route de Chaponost 154.000 F - Rue du Gareil 73.000 F - Chemin de la Mouille 81.000 F - Chemin des Marronniers 126.000 F - Chemin du Bois 95.000 F.

1980 : 450.000 F

Chemin de la Lande 50.000 F - Montée de la Côte 73.000 F - Chemin des Pépinières 30.000 F - Chemin des Basses-Vallières 170.300 Francs.

Effort moindre pour 1980, lié à la reconstruction du L.E.P.

1981 : 2.097.000 F

Rue Simondon 153.100 F - Impasse du Château-Rouge 95.000 F - Rue du Bonnet 87.500 F - Chemin de la Gerle 82.000 F - Chemin des Aigais 99.000 F - Chemin de Barray 204.000 F - Rue Simondon 65.000 F - Avenue F.-Gaillard 35.000 F - Chemin de Sacuny 39.000 F - Immeuble ROSSI et rue du Bief 126.000 F - Bd périphérique 100.000 F - Elargissement chemin de la Côte 175.000 F - Chemin de Janicu 133.000 F.

1982 : 1.950.000 F

Chemin des Acacias 86.000 F - Chemin de la Colonne 77.000 F - Chemin de la Petite Côte 230.000 F - Parking jardin public 170.000 F -

Rue Bovier-Lapierre 240.000 F (aménagement du carrefour avec la RN. 86) - Rue des Ronzières 250.000 F - Elargissement rue du Moulin en cours (travaux non programmés mais imposés par les circonstances : écroulement du bâtiment VENET).

Notre voirie était de qualité médiocre, elle n'a pas supporté l'urbanisation ; la fréquence de formation de trous en atteste. Il nous faudra encore un long effort.

La brutale poussée des constructions aux alentours de 1970-75 n'a pas été précédée ou du moins accompagnée de l'urbanisation souhaitable. Pour cela, il eut fallu ralentir cette boulimie de constructions qui correspondait cependant à un besoin réel de logements. Peut-être à l'époque, n'en eut-on pas la volonté, mais les moyens firent également défaut, principalement l'absence d'un plan d'occupation des sols.



Rond-point des Collonges.



Amélioration du CD.25 « Les Jonquilles ».

Or, la grande expansion fut en 1970-75 et le P.O.S. approuvé en 1981 (et le cas de Brignais n'est pas unique !).

La logique y aurait trouvé son compte si le P.O.S. avait précédé cet essor rapide, les finances communales aussi : en effet, si la taxe locale d'équipement est lourde pour le particulier, c'est une maigre compensation pour la collectivité.

A l'aube de six nouvelles années d'efforts, rappelons-nous tous que six ans cela paraît court pour préparer, organiser et agir, mais six ans, cela paraît très long à vos et à nos impatiences.

J.F.

Conclusion

La voirie est le poste le plus ingrat pour un élu. Il est cher et tout se voit et prend des proportions importantes en une période où nous sommes, hélas, de plus en plus exigeants : le trou non bouché à temps, le réseau qui souffre l'hiver, la manière de travailler des employés (communaux ou de la D.D.E.), les flaques d'eau qui demeurent, etc...



Elargissement du boulevard André-Lassagne.

Sachez cependant que vos élus ont tout entrepris pour :

- améliorer et entretenir les réseaux de voirie et d'assainissement,
- obtenir un travail bien fait de la part de tous (entreprises, D.D.E., employés),

- plaider des dossiers difficiles, vitaux pour Brignais et obtenir des aides financières.

En somme, vous comprendre et vous faciliter la vie.

M.T.

« Qui respecte les autres races s'honore. »

ECOUTER...

PENSER...

AGIR...

L'évolution démographique qu'a connue la commune de Brignais au cours des quatorze dernières années a fait apparaître une augmentation de sa population de 139 %.

Ainsi l'accroissement des besoins en équipements collectifs engendrés par le phénomène démographique a incité l'équipe municipale à se montrer inventive, puisque l'accent a été mis sur la multiplication des réalisations qui s'adressent à tous, en développant par ailleurs les actions municipales ponctuelles.

Des actions en faveur de tous...

De 1977 à 1982 tous les secteurs de la vie associative ont vu l'équipe municipale **écouter, penser, agir**, puisque celle-ci a multiplié sur le centre ville l'aménagement des lieux de rencontre ouverts à tous. Cet effort a, bien sûr, procédé d'une volonté qui s'est traduite par un accroissement important des moyens. Parmi les souhaits de la Municipalité, dans son programme de 1977, figuraient la mise en place, en priorité de centre aéré, halte-garderie, animation pour les jeunes, et aménagement de locaux nécessaires. Ces différents buts ont été atteints soit à travers l'action de collectivités ou associations subventionnées par la commune, soit directement par la Municipalité.

1. A travers l'action de collectivités ou associations subventionnées par la commune

Chaque année a pu voir se réaliser des projets grâce aux aides financières apportées au réalisateur. Citons par exemple :

• CENTRE SOCIAL

1977 : 7.500 F.

1978 : Aide apportée au Centre Social pour l'organisation du premier Centre Aéré :

- aide financière : le Conseil Municipal accorde 4 F par enfant et par jour,
- mise à disposition des locaux des restaurants scolaires,
- mise à disposition de personnel communal, rémunéré par la commune : une cuisinière et deux aides-cuisinières (6.177 F),
- subvention totale accordée : 33.677 F, soit 45,5 % du budget total du Centre Social (c.f. compte rendu de l'Assemblée Générale du 30-3-1979).

1979 : En mai, mise à disposition de l'appartement situé 17, rue Simondon permettant au Centre Social de se fédérer et d'embaucher du personnel permanent.

- labo-photo (studio groupe J. Moulin),
- subvention municipale de 60.000 F à consacrer en priorité : au Centre Aéré, aux activités du mercredi, puis à l'animation globale.

1980 : Subvention municipale de 100.000 F représentant 39 % du budget du Centre Social (cf. compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27-3-81).

1981 : Subvention municipale de 120.000 F dont 40.000 F réservés à l'ouverture de la halte-garderie au mois de juin. L'appartement est rénové par les ouvriers des services techniques municipaux.

Le Centre Social met en place l'animation au pied des immeubles et assure deux mois et demi de Centre Aéré.

La Municipalité accorde l'accès gratuit à la piscine pour les enfants du Centre Aéré.

1982 : Subvention de 200.000 F permettant entre autres l'embauche d'un directeur à temps complet.

En plus des enfants du Centre Aéré, ceux qui participent à l'animation au pied des immeubles ont l'accès gratuit à la piscine.

— Attribution d'un bon d'achat de 500 F à l'animation au pied des immeubles pour permettre la confection d'une fresque aux Pérouses.

— Mise à disposition à titre précaire du terrain d'aventures pour plantation d'arbres et aménagement d'un parc animalier.

— Par contre, le Conseil Municipal (après enquête et après avoir entendu le Centre Social présenter son projet Vidéo) n'a pas jugé bon de le subventionner, (cf. délibération du 21-10-82).

— De même, le Conseil n'a pas voulu accorder la subvention complémentaire de 30.000 F pour combler le déficit de 56.000 F annoncé au deuxième semestre 1982, estimant la subvention initiale de 200.000 F suffisante.

Pour toutes ses activités, le Centre Social bénéficie de locaux mis à sa disposition gratuitement par la Municipalité :

- l'appartement 17, rue Simondon, rez-de-chaussée, qui lui est exclusivement attribué,
- le local de l'école J. Moulin (25 m²) a été remplacé en septembre 82 par un appartement de 52 m² contigu à l'appartement cité ci-dessus.

Comme toutes les associations, il peut utiliser les locaux sociaux et certains locaux scolaires.

• MAISON POUR LES JEUNES

La Municipalité a voulu répondre aux besoins pressants des jeunes et leur permettre de cerner leurs problèmes et leurs aspirations dans une structure suffisamment souple pour qu'ils s'y trouvent à l'aise. C'est pourquoi, après avoir réfléchi sur l'opportunité de recruter un animateur communal (solution la plus économique) directement lié à la Municipalité, elle a préféré financer un poste d'animateur avec l'aide de l'Etat (subvention de 9.000 F du FONGEP), qui serait intégré dans une association. Le coût de ce poste représente 120.962 F pour cette année et l'animateur dispose d'un logement de fonction mis à sa disposition par la commune. Après une année d'existence l'association Brignais-Animation a pris le nom de Maison des Jeunes après révision des statuts.

1981 : Aménagement du local destiné aux jeunes, boulevard des Sports (cf. Bulletin Municipal n° 9). Création de l'association et recrutement de l'animateur. Subvention d'installation de 10.000 F et mise à la disposition des jeunes du matériel courant qui leur manque.

1982 :

- Subvention municipale de 55.000 F.
- Aménagement en cours d'un terrain situé chemin des Gôts, loué à la D.D.E. (pour 370 F par an), mettant un hectare à la disposition des adeptes du bi-crossing (vélo-cross).

• JEUNES EMPLOI FORMATION :

La Municipalité a toujours été attentive à la question de l'emploi, tant il est vrai que l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes est l'affaire de tous. Dans cet esprit, l'équipe municipale et son Maire ont rencontré les industriels et les commerçants de la commune (cf. Bulletin Municipal n° 10), et parallèlement à ces rencontres, ils ont apporté et apportent leur soutien à l'initiative de la Maison des Jeunes en ce qui concerne le dispositif « 16-18 ans », en mettant à sa disposition certains moyens (c.f. Bulletins Municipaux n° 10 et 12 et les éditoriaux du Maire dans les n° 10 et 12) :

- location d'un appartement F3, mis à la disposition du stage,

- bureau de la Mairie pour la permanence hebdomadaire,
- financement d'un poste de coordonnateur : 30.000 F pour 1983 (pour 1/4 de temps, le reste étant pris en charge par le G.R.E.T.A.),
- mise à disposition du matériel nécessaire au stage.

• ASSOCIATION MUSICALE ÉCOLE DE MUSIQUE :

Le développement de la culture musicale des jeunes de notre commune est assuré par l'Ecole de Musique de l'Association Musicale ; la Municipalité, par ses subventions, a permis le développement de cette activité et l'acquisition des divers instruments indispensables.

1978 : Subvention municipale de 2.500 F pour l'Harmonie et 10.000 F pour l'Ecole de Musique.

1979 : Subvention municipale de 2.500 F pour l'Harmonie et 45.000 F pour l'Ecole de Musique.

1980 :

- Mise à disposition d'un nouveau local réservé à cette activité (ex-maison Sommer, 2 x 60 = 120 m²).
- Subvention municipale de 25.000 F pour l'Ecole de Musique et 48.000 F pour l'Harmonie.

1981 : Subvention municipale de 108.000 F.

1982 : Subvention municipale de 204.000 F.



Réunion Municipalité-Industriels, le 11 mars 1982.



• **ASSOCIATION SPORTIVE PÉROUSIENNE**

Bien qu'elle se soit appuyée sur le sport pour démarrer ses activités, nous classons cette association dans le domaine social, ou socio-culturel car l'esprit qui a animé sa création était la mise en valeur d'un quartier qui était en passe de devenir le « mal aimé ».

En mettant à la disposition de ses habitants des activités leur permettant de se rencontrer, de se valoriser, cette association a présenté un grand intérêt pour la Municipalité qui a tenu dès sa création, à lui faire connaître qu'elle lui accordait tout son soutien, car elle venait renforcer l'action des relations établies par les élus avec l'animateur de l'OPAC, M. SOUBEYRAND.

1980 : Création de l'association, avec subvention de démarrage de 1.500 F.

1981 : La subvention municipale passe à 3.000 F.

1982 : La subvention municipale est de 3.500 F.

La Municipalité a appuyé la demande de l'association

auprès de l'O.P.A.C. qui a obtenu la mise à sa disposition d'un appartement.

• **ASSOCIATION DES JARDINS BRIGNAIROTS**

(cf. article Bulletin Municipal n° 8, page 23).

Le développement de la qualité des rapports de voisinage du quartier a été accentué également par l'aménagement de 40 parcelles de 200 m² environ en jardins familiaux, à proximité de l'aire de jeux pour enfants, en face de la Résidence des Pérouses. Cet investissement de 90.000 F a permis à une quarantaine de personnes de se regrouper au sein de l'Association des Jardins Brignairots à qui la Municipalité a laissé la gestion des jardins pour une location annuelle de 250 F, louant elle-même un terrain de 8.846 m² au Département du Rhône.

Ces aménagements ont permis de poser un autre regard sur la vie de ce quartier.



• **ASSOCIATION DE GESTION DES RESTAURANTS D'ENFANTS**

Cette association a pour but la gestion des restaurants d'enfants :

- détermination des tarifs des repas et économe,
- nomination et prise en charge financière d'une partie du personnel de surveillance,
- remplacement du matériel, etc...

Pour ce faire, elle dispose de locaux, de personnel et

de matériel municipaux. Chaque année l'association reverse à la commune une somme correspondante au loyer des équipements municipaux qu'elle prélève sur ses recettes qui sont constituées par l'encaissement des repas et des subventions diverses. A titre d'exemple, vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail de l'intervention communale sur trois années consécutives, elle correspond environ à 45 % du budget total de l'association.

	1979 (en Francs)	1980 (en Francs)	1981 (en Francs)
Dépenses de la commune pour les restaurants scolaires	486.617	581.793	646.522
Reversement du loyer par l'association de gestion	90.000	90.000	110.000
Coût réel supporté par la commune	396.617	491.793	536.522

• **SORTIES DE SKI AU C.E.S. JEAN ZAY**

Depuis 1980, la Municipalité intervient aussi par une subvention attribuée au Conseil de Parents d'Elèves (F.C.P.E.) du C.E.S. Jean Zay afin de faciliter la participation des plus démunis aux mercredis de neige. Les sommes attribuées sont : en 1980, 1.500 F ; en 1981, 2.000 F ; en 1982, 2.500 F.

Afin de vous permettre d'apprécier l'évolution de l'aide apportée aux associations par la Municipalité, vous trouverez dans la tableau ci-dessous, la liste des associations et les subventions qui leur ont été attribuées depuis 1977 et dont nous n'avons pas parlé dans ce qui précède.

ASSOCIATIONS	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Association Amicale du Personnel (subvention de fonctionnement)	1.500	4.730	7.630	5.950	22.553	23.000
Espérance et Vaillantes	4.000	4.000	5.000	6.000	19.000	32.000
A.S.B.	6.000	6.000	8.000	9.000	22.000	27.000
Amicale Laïque et Centre Culturel	800	2.000	2.000	6.500	10.000	18.000
Guides et Scouts d'Europe	1.000	1.000	1.000	1.000	3.000	4.500
Club des Amis du Lundi			2.000	1.000	1.800	2.100
Association Familiale			1.000	1.600	2.500	4.500
S.P.A.	850	850	850	900	1.000	1.080
Association Rhodanienne Sauvetage	500	500	500	500	2.000	4.000
Brignais Accueil					1.000	1.200
Club de la Bonne Humeur					3.000	3.500
Association Française contre la Myopathie						1.000
Journée de la Résistance	100	100	100	100	200	200
A.D.I.A.F.						1.000
Comité des Fêtes	2.000	2.000	2.000	2.000	5.000	
A.D.A.P.E.I.	500				1.500	
Ass. Amis Personnes Agées Hôp. J.-Courmont				1.000		500
79 ^e Sté Secours Mutuel devenue						
5 ^e Sté Secours Mutuel St-Genis	200	200	400	400	500	500
Ass. Amis Bibliothèque et Bibliothèque de Prêt	200	200	300	400	1.500	3.080
Centre Social et Socio-Culturel	7.500	33.677	60.000	100.000	120.000	200.000
Association Musicale - Harmonie	2.000	12.500	47.500	73.000	108.000	204.200
Association Scolaire Ecoles Privées		10.000 (travaux)				75.000
Fédération des Œuvres Laïques						500
Maison des Jeunes					10.000	55.000
Association Sportive Pérousiennne				1.500	3.000	3.500
F.C.P.E. C.E.S. Jean Zay				1.500	2.000	2.500
Association Municipale des Cheveux Blancs	2.000	21.000	11.000	15.000	15.000	17.000
Enseignement Professionnel du Rhône	300					
Sté Lyonnaise pour Enfance et Adolescence	100					
Centre Léon-Bérard	500					
Prévention Routière	100					
Maison Familiale et Rurale	100					
Institut Pasteur	100					
Sinistrés du Sud-Ouest	500					
Centre Socio-Culturel de Beaunant	1.112	755				
Himalaya 8.000			2.000			
SOUS-TOTAL	31.962	99.512	151.280	227.350	354.553	684.860
A ces subventions versées aux Associations, il y a lieu d'ajouter les montants ci-dessous qui, selon les règles de la comptabilité communale, sont inscrites au compte 657 également.						
Association Amicale du Personnel (prime de fin d'année)	60.500	77.111	102.371	147.247	224.056	301.874
Mutuelle Gén. Personnel Collectivités Locales	2.293	2.788	3.500	4.300	5.000	9.305
Bureau d'Aide Sociale	10.000	10.000	10.000	10.000	79.000	100.000
Foyer Résidence « Les Arcades »	50.000					450.000
TOTAL GÉNÉRAL DU COMPTE 657	154.755	189.411	267.151	388.897	662.609	1.546.039

2. Actions menées directement par la Municipalité

1. BUREAU D'AIDE SOCIALE : « L'OUTIL SOCIAL COMMUNAL »

Anciennement « Bureau de Bienfaisance ». Les Bureaux de Bienfaisance devenus par la réforme de 1953 le Bureau d'Aide Sociale de la Ville est un établissement public communal, doté de la personnalité

morale, il apparaît bien comme « l'Outil Social Communal » puisqu'il conserve une place au sein de l'organisation municipale. Ses ressources sont exclusivement municipales. Le Maire en est le Président de droit.

Subventions de la commune au Bureau d'Aide Sociale :

1977	1978	1979	1980	1981	1982
10.000 F	10.000 F	10.000 F	10.000 F	79.000 F	100.000 F

En développant son action d'assistance par son action de prévoyance, il contribue à soulager les risques sociaux engendrés par :

- la maladie,
- l'invalidité,
- la vieillesse.



Le Bureau d'Aide Sociale de Brignais s'est efforcé de satisfaire la demande au cours des six dernières années en multipliant ses interventions par la mise en place d'une structure de fonctionnement, ce qui lui a permis de diversifier ses actions.

L'outil social communal :

En effet par la volonté des élus, responsables du Bureau d'Aide Sociale, on assiste en 1981, à la création du poste de directeur du Bureau d'Aide Sociale dont le rôle de coordinateur entre les élus et tous les partenai-

res et intervenants sociaux de la commune présente un aspect primordial.

Au sein des services, l'embauche d'une directrice, infirmière diplômée d'Etat, tout comme la multiplication des intervenants (de 1977 à 1982) ont été multipliés par deux les recrutements.

- 1977 : 6 salariés.
- 1982 : 12 salariés.

Cette équipe mieux structurée peut ainsi répondre à une activité diversifiée et à un meilleur accueil par la présence en Mairie d'agents (Mme RABILLOUD, Mlle ABELLAN).

Des interventions diversifiées : outre les actions traditionnelles d'aide sociale légale, l'action sociale s'est accrue. A Brignais en 1981, 61 personnes ont bénéficié de l'Aide Sociale (aide médicale), là encore l'instruction des dossiers est faite au niveau du Bureau d'Aide Sociale.

Le contingent d'Aide Sociale grève lourdement les finances communales : il s'agit d'une dépense obligatoire imposée et calculée par le Département. Ces dépenses, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, sont en très nette progression : ainsi le chiffre de 1982 représente 269 % de celui de 1977.

C'est ce qui a provoqué une vive intervention du Maire lors du congrès de l'Association des Maires du Rhône, le 3 octobre 1982, attirant l'attention du Président du Conseil Général sur la nécessité de revoir les clés de répartition entre communes, et de mettre en œuvre toute action permettant une diminution de ces dépenses (cf. Bulletin Municipal n° 12, p. 24).

TABLEAU CONTINGENT D'AIDE SOCIALE

1977	1978	1979	1980	1981	1982
394.631 F	513.020 F	615.624 F	709.202 F	815.582 F	1.060.256 F + 420.000 F*

* Montant du reliquat des années antérieures y compris 1981.

Si le Bureau d'Aide Sociale a maintenu sa fonction d'entraide : distribution de secours en bons, charbon, alimentaires, etc..., on assiste au développement de

certaines actions spécifiques permettant de mieux résoudre ponctuellement les difficultés que traversent un certain nombre de familles.

• PERMANENCE INTER-SERVICE MIGRANT

Ainsi a été mis en place et assuré pendant deux années le fonctionnement de la permanence Inter-Service Migrants, destinée à permettre une meilleure insertion de la population maghrébine (lieu d'accueil et de permanence de l'interprète en Mairie, puis 143, rue Général de Gaulle).

• ACTIONS EN FAVEUR DU RELOGEMENT SUR BRIGNAIS

Elles se multiplient en coordination avec le service de l'OPAC du Rhône.

• PRÊT EN ARGENT REMBOURSABLE

Cette formule souple consiste à apporter sous forme de prêt à une famille traversant des conditions particulièrement douloureuses, une aide matérielle selon un échéancier de remboursements.

• ACCUEIL EN RESTAURANT SCOLAIRE

Le Bureau d'Aide Sociale a assuré à plusieurs reprises cette forme d'aide en prenant en charge le coût du repas des enfants (dont le chef de famille était en situation de perte d'emploi).

	1979	1980	1981	1982
Personnes secourues	10	25	32	42
Nombre d'heures effectuées	2.336 heures	3.170 heures	3.832 heures	4.564 heures
Participation du Bureau d'Aide Sociale pour le service des Aides-Ménagères	19.498	29.804	20.959	74.233

2. FOYER-RÉSIDENTE POUR PERSONNES ÂGÉES « LES ARCADES »

Une ville de 10.000 habitants se devait de réserver une place particulière à l'accueil des personnes âgées, et pour cela elle mettait, en 1977, à leur disposition 75 appartements du F1 au F2 dans une résidence entourée d'un parc magnifique. Actuellement, 83 personnes résident aux Arcades, leur moyenne d'âge est de 83 ans. La priorité pour l'accueil est donnée aux personnes résidant déjà à Brignais.

Au fil des ans, la volonté des élus a été de maintenir le prix de journée dans des proportions inférieures à l'évolution du coût de la vie, ce qui s'est traduit en 1982 par le versement d'une subvention d'équilibre de 450.000 F.

• LE SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRE

C'est le Centre Social de Beaunant qui assurait un service d'aide-ménagère pour la commune de Ste-Foy-lès-Lyon, dépannant les personnes âgées de Brignais et Chaponost.

En 1978, le service a été repris par le Club Jarrézien du 3^e âge, il nous fallait donc créer quelque chose sur Brignais afin de poursuivre et d'améliorer ce qui avait été entrepris.

Après avoir proposé la gestion de ce service au Centre Social, et à l'Association des Familles, à la suite de leur refus, il a été décidé début 1979 que ce serait l'Association Municipale des Cheveux Blancs qui le gérerait.

Mme BOURRON-LAURINO, en tant que Conseillère Municipale, en a pris la responsabilité et l'a assurée depuis, et elle est actuellement assistée par un agent communal employé en partie par le Bureau d'Aide Sociale, qui s'occupe de ce service : Mlle ABELLAN.

Le but du service des aides-ménagères est d'apporter une aide matérielle et morale aux personnes âgées de plus de 65 ans afin de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur appartement.

Depuis 1979 ce service emploie de huit à neuf personnes et le nombre de personnes secourues est en augmentation constante, ainsi que le nombre d'heures attribuées :



Prix de journée	1978	plus	1979	plus	1980	plus	1981	plus	1982
F1 bis 1 personne ...	25,00	6,00 %	26,50	3,77 %	27,50	4,00 %	28,60	10,00 %	31,46
F1 bis 2 personnes...	31,25	5,60 %	33,00	3,94 %	34,30	4,23 %	35,75	9,99 %	39,32
F2.....	40,50	6,17 %	43,00	3,95 %	44,70	3,69 %	46,35	9,99 %	50,98



« Tricotons en plein air... »

Le résident est locataire de son appartement, et il a à sa disposition divers services à domicile, lui rendant la vie plus agréable :

- **restaurant** : géré par M. WATTREMEZ,
- **soins corporels** : coiffeur, manucure, pédicure, gymnastique,
- **animation** : à un moment de la vie où les loisirs peuvent trouver une large place, les résidents ont la possibilité de participer à des voyages organisés, à des conférences, à des spectacles, à des animations locales organisées en association avec le Club de la Bonne Humeur accueilli chaque jeudi au sein de la Résidence sous la responsabilité de la directrice.
- **surveillance médicale** : la présence de Mme GOUTORBE, directrice, infirmière diplômée d'Etat, contribue à assurer la surveillance de l'état de santé des résidents. Un aide-soignant assure la permanence de cette surveillance pendant l'absence de la directrice;

De plus. afin de mieux répondre à la demande

croissante sur le plan sanitaire, le Conseil Municipal, en commission générale du 7 janvier 1983, a décidé la mise en place du « forfait-soin », ce qui devrait se traduire par une meilleure « structure médicale » grâce à l'embauche d'une aide-soignante à temps complet.

3. ASSOCIATION MUNICIPALE DES CHEVEUX BLANCS

Créée par la Municipalité de Brignais, il y a de nombreuses années, elle a vécu longtemps grâce à la générosité des habitants de Brignais (dons de particuliers, quêtes aux mariages, souscription de Noël).

Depuis plusieurs années, la commune verse à cette association, comme à bien d'autres, une subvention lui permettant d'équilibrer ses finances (jusqu'en 1981 le produit de la collecte du verre était affecté aux Cheveux Blancs).

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Subvention Municipale	2.000	4.000	11.000	15.000	15.000	17.000



« Ce n'est pas assez de posséder le soleil si nous ne sommes capables de le donner. »

P. CLAUDEL.

Son but est d'apporter aux anciens de Brignais âgés de plus de 70 ans (ils sont près de 400), aide, réconfort moral, amitié, joies.

Chaque année un voyage est organisé avec visite d'un lieu intéressant, et dégustation d'un bon repas, le même jour un repas identique est offert aux Arcades à toutes celles et tous ceux que le voyage fatigue.

A l'occasion de la Fête des Mères, toutes les mamans sont visitées et reçoivent en plus de cette visite d'amitié une jolie plante.

Cette visite se renouvelle pour Noël ou des friandises ou bonnes bouteilles sont offertes à tous les plus de 70 ans. Il est à préciser que ces visites sont faites par les membres de l'Association Municipale des Cheveux Blancs, quelques Conseillers et enfants des écoles qui sont ravis d'aller voir toutes ces « mamies et ces papies » très émus parfois de voir cette « jeunesse » passer un après-midi avec eux et accepter de « tailler une petite bavette ».

Les Brignairots hospitalisés ne sont pas oubliés et reçoivent visites et friandises également.

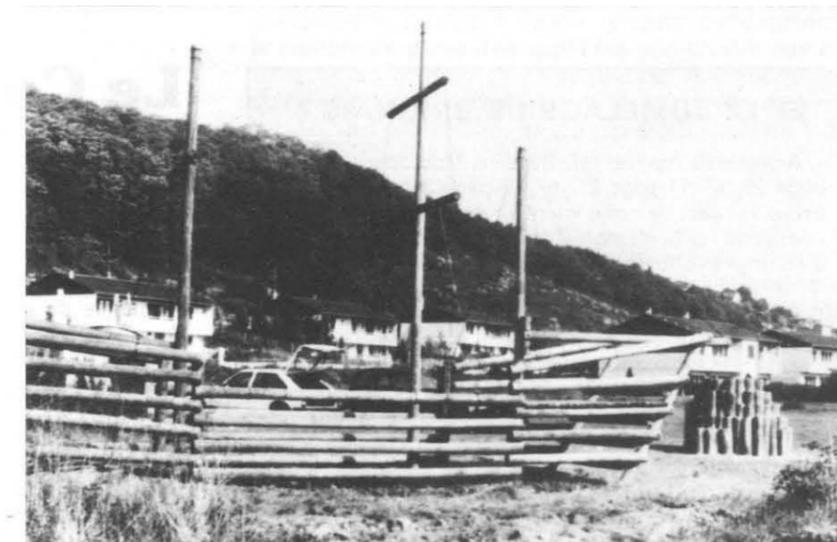
L'Association ne se contente pas de ces visites, somme toute très agréables, mais elle a créé en 1980 un service « S.O.S. Personnes Agées » qui fonctionnait dans un premier temps, seulement pendant les vacances et qui est assuré maintenant durant toute l'année pour :



- dépannage urgent ou pour briser la solitude trop lourde à supporter (appels à faire soit en Mairie aux heures d'ouverture, soit au 805.12.83, 805.07.84, 805.27.18),
- interventions diverses (à la demande des personnes âgées),
- informations sur les droits sociaux, sur les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées.

4. TERRAINS D'AVENTURES AUX PÉROUSES ET AU GAREL

Installation de jeux d'enfants d'accès libre pour un coût de 75.000 F en 1981 pour des surfaces de respectivement 9.862 m² et 10.282 m².



5. EN RÉPONSE A LA DEMANDE DE DIRECTEURS(TRICES) D'ÉCOLES

Mise en place à titre expérimental pour 1982-1983 d'une animation musicale dans six classes (trois maternelles, trois cours préparatoires à J. Moulin, A. Lassagne). Cette activité touchera environ 150 enfants parmi lesquels un certain nombre n'aurait peut-être jamais eu l'occasion d'avoir un contact privilégié avec la musique. (cf. article de l'Action Scolaire).

6. CRÉATION DES RENCONTRES D'ARTS GRAPHIQUES EN 1982

(cf. Bulletin Municipal n° 10, p. 19)

Grâce à la proposition de M. FLEURY de se mettre bénévolement au service de la collectivité pour animer ces rencontres, la Municipalité a créé cette nouvelle activité en remettant en état la maison Jandaureck pour un coût d'environ 15.000 F pour 1982.

Ces rencontres s'adressent à tous, jeunes et moins jeunes, qui souhaitent s'initier ou pratiquer les arts graphiques et plastiques, notamment en ce qui concerne : dessin, peinture, modelage et sculpture ainsi que les arts appliqués, les techniques de la reproduction.

7. FINANCEMENT DE CLASSES DE DÉCOUVERTE

Une participation de 60.000 F a été votée par le Conseil Municipal afin de permettre à 139 enfants de partir avec leur instituteur ou institutrice en classes de découverte, donnant ainsi aux jeunes Brignairots l'occasion de connaître une autre manière de vivre dans un cadre différent. Une expérience qui restera certainement dans la mémoire de chacun des enfants qui aura eu la chance de partir. (cf. article de l'Action Scolaire)

Comme vous avez pu le constater tout au long de cet article, bien que notre souci majeur ait été « priorité aux jeunes » personne n'a été oublié et toute la vie de la commune est marquée par la volonté des élus, d'assurer à ses administrés une qualité de vie, un bien-être, des loisirs, que seule une politique sociale déterminée et se renforçant au fil des années a permis d'améliorer.

Bien sûr, il est impossible d'entrer dans tous les détails, mais le social c'est aussi une manière d'écouter, de comprendre, de rassurer, que chacun à tout moment peut mettre en œuvre dans la maison communale et cela nous l'avons fait chaque fois que nous en avons eu la possibilité.

Cependant, comme vous le savez, le Social est cher : c'est la raison pour laquelle nous avons voulu aider toute personne, groupe ou association ayant sollicité un soutien de la commune pourvu que la demande en soit fondée, que les finances le permettent, que nous soyons convaincus d'être en présence d'efforts réels et soutenus de la part des demandeurs.

La Commission d'Action Sociale et Culturelle.

Le Comité local pour l'emploi

Le Conseil Municipal de Brignais, préoccupé des questions de l'emploi et de la vitalité des entreprises de sa commune, a accueilli avec satisfaction et objectivité l'initiative de ce « Comité local pour l'emploi » du cordon industriel Sud de Lyon, soit 120.000 hab. et 45.000 emplois, créé à l'initiative de M. Sérusclat, Sénateur-Maire de Saint-Fons.

Présente dès les premières rencontres de travail de ce Comité, la Municipalité participe en tant qu'**observatrice** aux définitions des tâches prioritaires :

- Innovation pour l'emploi, vis-à-vis des chômeurs et des jeunes.
- Défense et rénovation des sites industriels.
- Dynamisation des P.M.E. et P.M.I.

Participent à ce Comité :
— des élus des communes concernées,
— des salariés et représentants de syndicats,
— des observateurs A.N.P.E.,
— des employeurs.

Le Conseil Municipal a décidé de renvoyer au mois d'avril 1983 l'examen de l'adhésion à ce Comité.

M.H.C.

« Je n'ai pas rencontré d'homme avec lequel il n'y eut quelque chose à apprendre. »

VIGNY.

La bibliothèque municipale et son évolution depuis 1977

Depuis le 23 novembre 1982 la Bibliothèque Municipale de Brignais fonctionne avec deux salles distinctes : une salle aménagée pour les enfants et adolescents et une salle adultes plus aérée.

Cet agrandissement des locaux a apporté une amélioration certaine dans le déroulement du prêt de livres pour tous les lecteurs de la ville. Compte tenu de l'importance de la population (10.000 habitants) et surtout du nombre sans cesse croissant de lecteurs (plus de 1.100), la superficie de 110 m² n'est pas de trop pour accueillir cinq fois par semaine tous ces amoureux de la lecture.

En 1977, la surface était de 27 m² et la bibliothèque fonctionnait avec quatre personnes bénévoles deux fois par semaine. Cette situation a duré jusqu'en février 1980.

Voici l'évolution du nombre de familles ayant fréquenté la bibliothèque de 1977 à 1980 :

- 1977 : 262 familles
- 1978 : 285 familles
- 1979 : 356 familles
- 1980 : 398 familles.

(chaque famille comporte en moyenne deux lecteurs).

Devant cette augmentation constante, il était indis-

pensable de trouver une solution adaptée aux besoins de la ville. Deux problèmes se devaient d'être résolus : offrir un meilleur accueil du public et augmenter la surface de rayonnages pour ranger de plus en plus d'ouvrages.

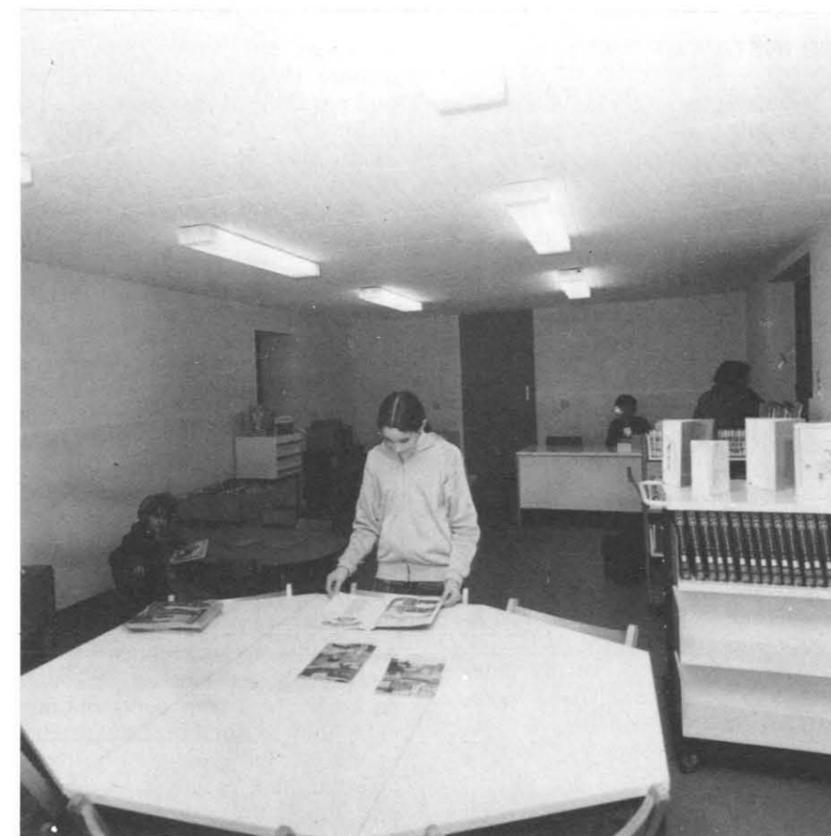
Un emploi de sous-bibliothécaire à mi-temps a été créé en février 1980 et un premier agrandissement des locaux a été réalisé en novembre de la même année. La superficie passait alors de 27 à 67 m² et un coin enfants-adolescents prenait forme.

L'affluence de ces jeunes lecteurs est devenue de plus en plus importante et fin 81 il y en avait 672 d'inscrits contre 362 adultes (soit 557 familles).

Un deuxième agrandissement des locaux est devenu indispensable, et celui-ci a été réalisé un an plus tard (novembre 1982). Entre-temps, le poste de sous-bibliothécaire à mi-temps a été transformé en poste de bibliothécaire à temps complet. Actuellement, la bibliothèque fonctionne avec une personne titulaire et trois personnes bénévoles. Il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre de personnes qualifiées afin d'offrir aux lecteurs de la ville deux salles de prêt riches en documentation et ouvrages divers. Fin 1982, le nombre de familles inscrites est de 714 ; ce qui représente plus de 1.100 lecteurs.

L'avenir proche présente de nouvelles perspectives pour la bibliothèque. La réalisation d'un complexe socio-culturel fait l'objet actuellement d'un avant-projet sommaire. Une superficie de 800 m² est prévue pour la bibliothèque, médiathèque, discothèque, véritable centre culturel, et le projet devrait voir le jour en 1985. Il s'agit en fait de la construction d'une bibliothèque réellement adaptée aux besoins de la ville.

La Bibliothécaire,
M.C. MESSNER.



La nouvelle salle de bibliothèque.

« Les gens qui ne reçoivent jamais de critiques vieillissent mal. »

Proverbe chinois.

ET LE JUMELAGE DE BRIGNAIS ?

A plusieurs reprises (cf. Bulletins Municipaux n° 10, page 29, n° 11 page 21, n° 12 page 21), nous vous avons fait part de notre intention de jumeler Brignais à une autre ville étrangère afin de créer un courant d'échanges culturels, amicaux et sportifs nouveau.

Plusieurs d'entre vous nous ont fait part de leurs suggestions et certains nous ont proposé leur aide. Bravo ! Qu'ils ne soient pas trop impatients, car tous ceux qui ont eu l'expérience de la mise en place d'un jumelage nous ont dit qu'il ne fallait pas se bousculer.

Cependant, il faut agir. Actuellement nous n'en sommes qu'au niveau de contacts avec plusieurs villes allemandes et une autrichienne.

Nous devons faire aboutir cette volonté dans les mois à venir et comptons pour cela organiser prochainement une réunion à laquelle tous ceux qui ont des idées et de la bonne volonté pourront nous aider à mettre au point les prochaines démarches.

M.T.

VERRE CONTRE CANCER

50 tonnes de verre ont été récupérées dans notre commune depuis avril 1982, au profit de la recherche contre le cancer. Nous encourageons vivement les habitants de Brignais à faire un effort pour la récupération du verre. Cet effort-là chacun de nous le fait pour lui et les siens.

LE SPORT A BRIGNAIS

Sous ce terme très général on peut ranger toute une série d'activités qui vont de A à... Y, c'est-à-dire d'Athlétisme à Yoga.

Il convient tout d'abord de séparer les **utilisateurs** (donc les « sportifs » avec leurs aspirations et leurs besoins) et les **installations**, donc les moyens qui leur sont offerts.

LES UTILISATEURS :

Brignais a la chance, sans être encore tout à fait la campagne, de posséder un environnement qui permet au plus grand nombre de se livrer à de multiples activités physiques sans avoir recours à des installations spécialisées.

C'est ainsi que de nombreux adeptes de la marche, de la course à pied, de la pétanque, du vélo, voire de la chasse, de la pêche ou de la cueillette des champignons peuvent, sans être adhérents d'une association, se livrer à leur distraction favorite sans quitter Brignais.

Une deuxième catégorie est représentée par les scolaires qui, dans le cadre du sport à l'école, utilisent largement les installations municipales.

La troisième catégorie est, enfin, celle des adhérents des sociétés locales qui ont la facilité d'utiliser les installations sportives de la commune d'une façon rationnelle. Les Brignairots peuvent ainsi pratiquer :

— l'athlétisme, le basket-ball, les boules lyonnaises, la boxe française, le football, la gymnastique sous toutes ses formes (traditionnelle, volontaire, rythmique et sportive, du 3^e âge, etc...), le judo, la natation, la pétanque, le tennis, le tennis de table, le volley-ball et le yoga.

On peut ainsi estimer que près de 2.000 Brignairots sont adhérents à l'une des sociétés concernées, même si quelques-uns d'entre eux font partie de plusieurs sections. Chaque association a eu jusqu'alors son domaine plus ou moins spécialisé et il serait dommage que les mêmes activités se retrouvent sous des étiquettes différentes dans plusieurs sociétés.

Il n'est pas question pour les élus de refuser la création de nouvelles sections d'une façon systématique, mais il faut penser que la répartition des salles ou terrains

s'en trouvera compliquée en proportion.

Cet aspect du problème nous amène tout naturellement à parler des installations sportives.



LES INSTALLATIONS :

Depuis mars 1977, la Municipalité a fait porter ses efforts sur l'amélioration du domaine sportif par des aménagements ou améliorations d'installations existantes, mais aussi par de nouvelles créations décrites dans les différents bulletins municipaux. Une liste récapitulative permet de relever :

a) Au stade municipal :

— L'ouverture en février 1978 du gymnase (type OBB, grande salle de 1.000 m², annexe de 400 m² et vestiaires) programmé en fin 1976, construit en 1977 et payé sur les finances de 1977 et de 1978.

— La mise en service d'un terrain de football annexe en sol stabilisé (100 x 60), commencé en 1977, ce terrain a été depuis, encore amélioré et est maintenant très largement utilisé par l'A.S.B., les tournois, le Club des Amis du Lundi, etc...

— La création de quatre courts de tennis : deux en juin 1981 ; deux en juin 1982 et l'éclairage des qua-

tre cours par jetons payants en octobre 1982 ; cet équipement est géré par l'A.S.B. section tennis qui réunit 570 adhérents (15^e club du Rhône en 1981 sur 135 clubs).

— La mise à disposition des pétanqueurs (A.S.B. Pétanque ou tout autre) d'un plateau en gorrh.

— La construction d'une salle de réunions de 600 m², en annexe du gymnase, ouverte au public en octobre 1981, utilisée pour la gymnastique en particulier durant la semaine et pour un très grand nombre d'activités extra ou péri-sportives, les week-ends.

— La construction d'un bâtiment-vestiaires avec logement de fonction pour un gardien, achevée en novembre 1982, et sous-sol aménagé. Le nouveau bâtiment décongestionnera les anciens vestiaires du stade, bien trop petits maintenant pour le nombre d'utilisateurs intéressés. La présence d'un gardien sur place permettra également une meilleure surveillance de l'ensemble pour le plus grand bien de tous.

b) A la piscine :

Plusieurs tranches de travaux indispensables, avec en particulier la réfection complète des plages, l'installation de douches au-dessus des pédiluves. Il convient d'y ajouter la fermeture du bar (en 1979) par cloisons vitrées amovibles, permettant ainsi de mettre à la disposition des associations, une salle supplémentaire utilisable de septembre à mai.

c) Aux Pérouses :

La création d'un terrain de football en sol stabilisé. La première formule retenue n'ayant pas été heureuse, il a fallu arriver à la construction d'un terrain bien drainé, qui donne depuis satisfaction aux joueurs, qu'il s'agisse des scolaires ou des jeunes de ce quartier excentré. Ce terrain est utilisable par tous les temps et le reproche principal qui peut être fait à son égard est le manque d'installations annexes.

d) Dans le domaine du sport « boules » :

Le transfert des jeux de l'Amicale Laïque, de l'allée des Cèdres à la rue Paul-Bovier-Lapierre, libé-

rant ainsi 13 places de parking supplémentaires (juin 1982) a permis non seulement d'augmenter le nombre de jeux de 4 à 8 (avec installation de l'éclairage en septembre 1982) mais encore de créer une confortable salle de réunions d'une cinquantaine de places, siège de la section.

e) Dans les quartiers :

Au Garel et aux Pérouses l'installation de terrains d'aventure pour les enfants (l'un de 10.282 m² et l'autre de 9.862 m²) qui peuvent donner ainsi libre cours à leur esprit inventif (avec installations de divers jeux de plein air : pont suspendu, voilier, charrette). (cf. article action sociale).

Cette liste ne prétend pas être exhaustive et ne récapitule que les



réalisations les plus marquantes. Il n'est pas question non plus de penser que tous les besoins sont satisfaits et le programme des années à venir reste chargé, par exemple :

— Au stade municipal, réfection du terrain d'honneur de football, amélioration de l'éclairage du terrain annexe, création d'une plaine de jeux, etc...

— Aux Pérouses, amélioration du terrain de football par l'installation de vestiaires en dur, sanitaires, et peut-être éclairage.

— En fonction des demandes, étude d'autres réalisations indispensables !...

— De toutes façons dans l'immédiat, il n'est pas question de patinoire, ni de vélodrome !...

J.D.



ACCUEIL EN MAIRIE

Rendre la vie plus belle, c'est d'abord rendre la vie plus simple.

C'est là l'un des objectifs du Service Accueil-Secrétariat qui s'efforce dans la mesure de ses moyens ou de ses possibilités, de faciliter et d'aider les habitants de la commune quels qu'ils soient, dans leurs démarches ou formalités administratives.

Chaque jour, y compris le samedi matin et tout au long de la semaine, des dizaines de personnes se rendent dans les services administratifs de la Mairie, soit pour demander des renseignements de toutes sortes, soit pour constituer des demandes les plus diverses ou des dossiers, soit pour obtenir une ou plusieurs de ces trop nombreuses pièces à produire, réclamées par les administrations ou organismes, qui souvent compliquent et ennuient à souhait la vie de chacun d'entre nous.

Chaque semaine dans ces services c'est aussi le déroulement du film de la vie de la commune et de ses habitants, avec l'établissement ou la transcription des actes d'état-civil : celui des premiers battements de cœur d'un enfant dont les yeux s'ouvrent à la vie — celui de l'union pour le meilleur ou pour

le pire — celui du dernier soupir et du sommeil pour l'éternité !

C'est dans ces services que chacun d'entre vous s'est rendu et se rendra encore bien souvent pour entre autres, obtenir des fiches individuelles ou familiales d'état-civil ou des certificats divers — pour constituer des demandes de Cartes Nationales d'Identité, de Passeports, d'Autorisation de Sortie du Territoire pour enfants mineurs — pour se voir délivrer des titres et autorisations de séjour pour étrangers — pour se faire inscrire sur les listes électorales — pour solliciter l'Aide Sociale sous toutes ses formes.

Mais cette énumération n'est qu'une faible partie de la longue liste des opérations qui sont traitées par les services administratifs, liste que nous croyons utile de compléter un peu plus amplement sans pour cela entrer trop dans les détails :

- vaccinations,
- changements de domicile,
- concessions de terrain dans le cimetière,
- débits de boissons,
- recensement des classes et affaires militaires,
- demandeurs d'emploi,

- naturalisations,
- objets perdus et trouvés,
- produits des quêtes et des dons,
- affaires agricoles,
- permis de chasser,
- réservation de salles ou locaux communaux,
- relations avec les sociétés et associations locales,

Grâce à l'aménagement que nous avons réalisé au rez-de-chaussée en 1980-81, nous pensons avoir agrémenté **vos** accueil.

Cependant, il ne s'agit que d'un palliatif, car l'exiguïté des locaux ne permet pas un aménagement rationnel de chaque service.

Toutes ces tâches le Service Accueil-Secrétariat les accomplit en réservant à tous les administrés de la commune le meilleur et le plus souriant accueil, afin que chacun se sente bien et en confiance dans la maison commune, y trouvant aide, conseil, efficacité, afin que les multiples problèmes administratifs, compliqués parfois, soient facilités au maximum et résolus le plus heureusement possible.

De cette façon la vie est rendue plus simple, donc plus belle.

P.B.

LES GENS DU VOYAGE

Ayant été obligés d'intervenir sans cesse afin que le terrain réservé au stationnement des poids lourds, route de Tassin, soit libéré par les nomades, nous avons décidé de le fermer, tout en leur aménageant provisoirement un terrain au carrefour RN.86 - CD.42.

Décidés à améliorer ce carrefour (nous demandons toujours sans relâche à la D.D.E. d'installer des feux de croisement), nous avons décidé de transplanter en septembre 1982 ce terrain vers l'ancienne route d'Irigny (partie désaffectée depuis l'ouverture de la déviation).

Pour cela nous avons obtenu une subvention du Conseil Général de 153.000 F pour un coût total de 248.531 F, soit un solde à la charge de la commune de 95.531 F.

Nous n'avons donc fait que ce que la loi exige des communes. Reste cependant une difficulté de taille : le respect du nombre des emplacements ! 9 en théorie, deux fois plus en pratique !

Afin d'éviter des excès en tous genres, nous demandons donc à la brigade de Gendarmerie d'effectuer une surveillance accrue de ce secteur ; ce qu'elle fait.

M.T.

Les femmes... au sein d'un Conseil Municipal

En 1977, le Conseil Municipal de Brignais comptait dans ses rangs cinq femmes qui, aussitôt, ont été parties prenantes des décisions et des commissions importantes sans se limiter aux domaines qui leur sont traditionnellement réservés. L'une d'elles, Annie PLANTIN, décédait accidentellement le 9 juillet 1979. L'impulsion qu'elle a donnée lors de sa présence parmi nous a été poursuivie, en particulier dans le domaine de l'environnement, et son souvenir reste toujours présent parmi nous.

Elles ont également fait œuvre utile à l'intérieur de l'Association des Conseillères Municipales et autres élus du Rhône. Cette association, créée en 1978, a pour buts l'information et la formation des Conseillères Municipales et autres élus, dans des domaines très divers : finances, voirie, urbanisme, scolaire, social, information, tourisme, administration, etc...

Les Conseillères de Brignais, soucieuses d'accomplir leur tâche avec compétence, ont participé régulièrement à ces journées d'information et de travail, et elles ont représenté Brignais au sein même de l'association, Monique BOURRON-LAURINO en assurant la vice-présidence jusqu'en 1981, et Marie-Hélène CORTIAL siégeant au Conseil d'Administration.

Au cours de ces nombreuses réunions, elles ont eu l'occasion de travailler en présence d'élus et de personnalités tels que Ministres (condition féminine, travail), Sénateurs, Députés, Conseillers Généraux, et elles ont pu échanger des idées, des techniques de travail et apprendre à connaître différentes communes de la région Rhône-Alpes, en visitant divers équipements.

Une journée de travail ayant pour sujet l'urbanisme et l'environnement a eu pour cadre notre commune. Participaient à cette information :

— M. MEYER, directeur du groupe d'étude et de programmation de la D.D.E.,

— M. THIERS, Maire de Brignais, qui présentait un exposé et sa commune à une soixantaine de participants.

La tâche des femmes en tant qu'élues est quelquefois lourde, surtout quand il faut concilier les charges d'une famille, d'un métier, avec celles d'un mandat municipal ; mais elles sont l'équilibre indispensable, sans lequel un Conseil Municipal n'est pas représentatif de ses administrés.

Pour revenir au sein du Conseil de Brignais, nos administrés peuvent être fiers d'avoir élu en 1977 cinq conseillères. Elles ont toutes assuré pleinement leurs fonctions et participé régulièrement à toutes les réunions tout au long de leur mandat. Leurs interventions et suggestions ont été des plus constructives.

Mais quoi de plus naturel, me direz-vous ?

Pas plus qu'un homme, une femme ne doit briguer un mandat municipal pour autres chose que pour **SERVIR** au sens noble et large du terme.

M.T.

« Avec les femmes, la politique s'humanisera, une politique du **vécu** remplacera la politique du discours, et une politique du **service** la politique du pouvoir ».

R.C. SCHWARZENBERG.

relevé par **M.H.C.**

Le personnel communal

Devant l'expansion rapide qu'a connue la ville au cours des années précédentes, à un rythme soutenu, on note un développement quantitatif du personnel communal qui s'accompagne d'un effort qualitatif de la part de la Municipalité.

1. UN DÉVELOPPEMENT QUANTITATIF DES EFFECTIFS

a) Globalement, un accroissement sans précédent des effectifs municipaux.
1977 - 1982 : progression = 40,8 %.

ANNÉES	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Nombre d'Agents	71	73	73	86	95	100

qui s'est manifesté au niveau de chaque service

ANNÉES	Mairie	Police municipale	Services Techniques	Ent. Bâti. Voirie	Sports	Ecoles	B.A.S.
1977	7	1	1	12	1	43	6
1982	17	2	3	18	2	43	12
	Mairie : 22					Ecoles : 43	

On constate globalement :
— **Personnel des écoles** : 43 % des effectifs y compris personnel des restaurants scolaires. En 1983 : 2 embauches effectives.
— **Personnel Mairie** : 22 % des effectifs.
— **Personnel B.A.S.** : 12 % des effectifs, affecté principalement au F.R.P.A.

Le personnel « écoles » conserve une part importante dans le budget communal malgré différentes fermetures de classes et 2 embauches en 1983.

b) Cet accroissement quantitatif s'est traduit par une évolution des charges = **accroissement**. Il a nécessité un effort financier important.

Dépenses personnel :

1977 : 2.515.624 F.
1981 : 5.142.718 F.
soit une augmentation de **104 %** (à moduler par l'inflation dont le taux a été de 71 % depuis 1977, selon l'INSEE).

Cette dépense a représenté, en 1980 45 % des dépenses de fonctionnement de la commune, avec une hausse de 38 % par rapport à 1979. (cf. analyse Plan de Référence)

Les ratios 1980 laissent apparaître que les charges de personnel, pour la ville de Brignais, sont par habitant de : **539**.

— Pour une ville de 5.000 à 10.000 habitants : **547**.
— Pour une ville de 10.000 à 20.000 habitants : **827**.

2. EFFORT QUALITATIF

Sur le plan structurel, on note que cet accroissement quantitatif s'est accompagné d'un effort qualitatif. Celui-ci s'illustre par :

l'embauche d'un personnel d'encadrement

— structure des services administratifs de la Mairie,
— recrutement d'un adjoint technique principal,
— d'un directeur du Bureau d'Aide Sociale,
— d'une secrétaire du Maire et des élus,
— d'une directrice-infirmière diplômée d'Etat pour le F.R.P.A.,
— d'une bibliothécaire à temps complet,
— d'un moniteur d'éducation musicale,
— d'un directeur de la Maison des Jeunes ;

la mise en place d'une politique de la formation du personnel communal

— développement du circuit de l'information quant au contenu des stages,
— quant au contenu : attitude des élus favorisant un meilleur accès compte tenu des nécessités des services et des aspirations de chacun.
1977 : 1 agent a bénéficié de l'action de formation.
1979 : 3 agents pour le stage « Initiation psychologique de l'enfance ».
1982 : 54 inscriptions ont été accordées par M. le Maire.

A titre d'exemple : 1^{er} semestre 1982 :

1. **ÉCOLES** (grâce à la pratique des remplacements et récupérations) :

8 agents des écoles ont poursuivi une formation :
— stage « gestion restaurants scolaires » 1
— stage « cuisine collectivités » 2
— stage « restauration scolaire » 1
— stage « psychologie de l'enfant » 4

2. BUREAU D'AIDE SOCIALE :

— stage perfectionnement agent d'encadrement ... 1
— stage formation du personnel administratif du service d'aides ménagères 1
— stage « cuisine de collectivité - perfectionnement » 1
— stage « l'activité et la personne âgée » 1

3. MAIRIE (Services Administratifs et Techniques confondus)

— stage « gestion prévisionnelle du personnel » ... 1
— stage « lecture rapide » 3
— stage « initiation comptabilité publique » 1
— stage « urbanisme, aménagement urbain » 3

4. ENTRETIEN, VOIRIE, SPORTS :

— stage « perfectionnement horticulture » 1
— stage « initiation à la soudure » 2

Par leur contenu varié, adapté à chacun, ces stages permettent une mise à jour des connaissances dans le but de satisfaire les exigences du service public tout en permettant l'épanouissement de la personne.

— Différentes actions ponctuelles du Conseil Municipal :

Pour sa part, le Conseil Municipal, conscient d'améliorer la situation de chaque agent, a mis en œuvre un certain nombre d'actions, pour ne citer que les plus importantes.

— Généralisation de la prime de fin d'année, non hiérarchisée :

1980 : 202.776 + 3,30 %
1981 : 209.515 + 33,64 %
1982 : 280.009

légèrement supérieure au S.M.I.C. :

1^{er} décembre 1982 : 3.429 F
Prime : 3.550 F

— Accroissement de la subvention de fonctionnement accordée à l'Amicale du Personnel :

subvention seule : 1981 : 15.000 + 53 %
1982 : 23.000

— Changement de groupe :

Parallèlement, le Conseil Municipal, par décision du 7-11-1980, a voté la transformation :
— des groupes I et II dans le groupe III pour les femmes de service et agents spécialisés des écoles (25 personnes concernées),
— agents spécialisés : 15 personnes,
— femmes de service : 10 personnes,
— et le classement des agents du bureau dactylographes en sténodactylographes (10 personnes concernées).

— **Comité d'Hygiène et Sécurité**, en cours de constitution.

CONCLUSION

Par la réorganisation ou la création de services indispensables au bon fonctionnement d'un grand **Service Public**, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a voulu :

— répondre aux demandes fréquentes et variées des Brignairots et des administrations,
— bénéficier de compétences indispensables à la conduite d'opérations délicates, telles que l'urbanisme, la place de Brignais dans son environnement, ou de questions administratives ou juridiques complexes.

Par son incitation au perfectionnement, le Maire a voulu que le personnel communal accroisse ses connaissances afin de s'adapter au mieux au changement de rythme de vie des collectivités locales.

M. T.

VESTIGES DU TEMPS PASSÉ

Il est une vieille ferme..., une des rares des environs, qui se meurt !

Cette maison aurait dû être réparée il y a dix ou quinze ans au moment de l'achat par la commune. Mais... toujours les finances !

Il y a six ans, on pouvait la restaurer, c'est ce que nous avons cherché à faire en 1977 en déposant une demande d'aide au Conseil Général, ne pouvant le faire seuls à cause du manque de trésorerie, renouvelée à plusieurs reprises depuis, mais en vain. Entre temps les coûts ont nettement augmentés (550.000 F en 1977, 1.000.000 F en 1982). En accord avec M. le Ministre nous avons donc renoncé et elle sera démolie dans le cadre de la rénovation de ce quartier.

M.T.

ET LE COMITÉ DES FÊTES ?

Il est comme l'Arlésienne, diront certains !
Pourquoi en constituer un, diront d'autres !

Notre volonté est pourtant réelle.

Mme FAYLE et nous-mêmes avons réalisé une enquête dans plusieurs communes et avons hésité, il est vrai, entre plusieurs formules : municipale, associative avec un ou deux élus, associative uniquement.

Nous rendant bien compte qu'une commission des fêtes est insuffisante, et que votre vie associative très développée a besoin d'un lien, nous comptons donc prochainement convier les associations et les personnes intéressées, à une discussion de laquelle jaillira une décision.

M.T.

Commission des travaux et bâtiments communaux

En début de mandat, le Conseil Municipal a examiné les besoins de la commune en matière d'équipement.

Un certain nombre d'objectifs se sont dégagés de ces réflexions :

- reconstruction du L.E.P.,
- rénover et aménager les groupes scolaires,
- renforcer la sécurité à proximité des écoles et notamment sur les circuits empruntés par les enfants,

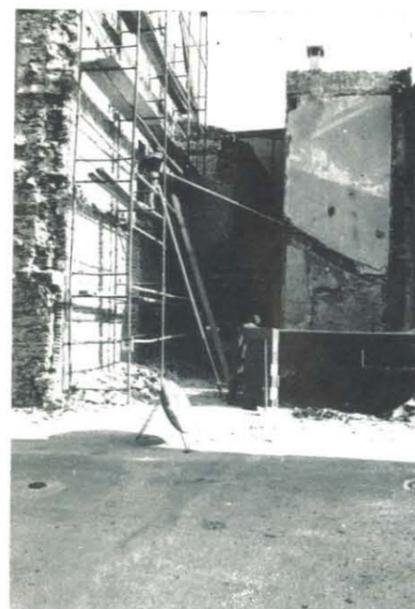
- achat de véhicules utilitaires,
- équipement sportif,
- locaux, salles de réunions,
- agrandissement du cimetière.

Vous trouverez dans les lignes qui suivent le détail de ces réalisations et leur coût.

M.M.

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
RECONSTRUCTION DU L.E.P.			209.172	2.801.815	1.052.177	
Acquisition du terrain du L.E.P.					1.650.000	
RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES GROUPES SCOLAIRES						
Grosses réparations bâtiments scolaires			169.773	18.200	75.262	94.728
Construction d'un bloc sanitaire Claudius Fournion						116.702
Travaux de peinture des groupes scolaires					147.000	172.445
Travaux de mise en conformité installation électrique de tous les bâtiments scolaires				18.200	75.262	94.728
Grosses réparations chaufferie Claudius Fournion			62.870			
Installation gaz école Simondon			60.113			
Clôture groupe scolaire Lassagne			46.790			
Acquisition matériel outillage pour les écoles	48.767	58.065	51.934	5.767	22.428	38.989
Aménagement préau Simondon						14.979
Insonorisation restaurant scolaire Claudius Fournion						16.113
Installation jeux de cour					59.650	25.955
Réfection complète de l'étanchéité toiture terrasse Jean Moulin						49.673
Construction d'un escalier de secours maternelle Fournion				18.200		
Insonorisation restaurant J. Moulin						16.113
Pose d'une cloison mobile en février 1983						56.708
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ A PROXIMITÉ DES GROUPES SCOLAIRES ET NOTAMMENT SUR LES CIRCUITS empruntés par les enfants :						
factures SLAPIS globale						41.326
Achat immeuble rue du Bief					47.000	
Travaux de réaménagement						126.352
Achat immeuble rue du Moulin						250.000
Achat immeuble rue du Moulin						90.000
Achat immeuble rue du Moulin						213.000
Travaux aménagement rue du Moulin						265.354
Passerelle sur le Garon rue du Moulin						28.924
Aménagement du carrefour bd de Schweighouse et André Lassagne, compris achat de terrain					95.999	89.120
Simondon :						
Deux feux clignotants					6.800	
Accès cour intérieure						23.192
Confection trottoir montée de la Côte (pour mémoire)						
Elargissement propriété GERIN rue Simondon					158.608	
Claudius Fournion :						
Passage piétons le long de la propriété du L.E.P.						56.879
L.E.P. et C.E.S. :						
Matérialisation d'un arrêt de cars						
Aménagement à hauteur du carrefour bd des Ecureuils rue du Bonnet						92.200
ACQUISITION VÉHICULES DE FONCTION ET DE TRANSPORT			54.717 (Méhari et Estafette)	5.963 (Moby- lettes)	27.307 (4 RL)	99.721 (Camion)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS						
Construction du gymnase	1.931.240	56.683	7.689	4.887	5.380	
Clôture du complexe P. Minssieux				177.860	29.960	
Construction du bâtiment vestiaires					19.136	1.236.305
Aménagement du terrain football des Pérouses				108.151	138.385	
Aménagement des courts de tennis 1 ^{re} opération				248.371		
Aménagement des courts de tennis 2 ^e opération					281.534	
Constructions Salle de Réunions au Gymnase					1.091.780	
Acquisition matériel piscine					169.008	16.888
Réfection du terrain football gorrhe						42.764
Gros travaux piscine	6.303	58.683	94.189	143.251	79.283	23.853
Bâtiments accueil du camping					58.624	
Travaux d'éclairage des tennis						168.922
Acquisition matériel de sport			54.717	5.963	30.518	58.655
Acquisition matériel espaces verts						35.751
Réaménagement et agrandissement d'un bâtiment rue Bovier Lapière pour Amicale Laïque						111.170
Aménagement des jeux de boules						99.550
Eclairage des jeux de boules						8.599
LOCAUX SALLES DE RÉUNION						
Travaux aménagement SOMMER			63.495	265.701	11.446	3.258
Travaux aménagement des abords SOMMER						109.082
Travaux aménagement GUTTON				42.593	202.753	
Construction maison pour les Jeunes					416.922	
Grosses réparations à la Mairie	1.400		19.839	114.080	78.060	69.092
Grosses réparations bâtiments communaux					73.924	241.868
Installation téléphone Mairie					45.185	
Agrandissement Mairie			18.839	12.783		
Installation gaz rue Simondon 15/17			60.113			
AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE						900.818
Gros travaux d'entretien du Cimetière			79.216	33.456	6.087	



La façade de l'immeuble ROSSI avant et après sa réfection.





Opération de rénovation de la bibliothèque, avenue Charles-de-Gaulle.

Acquisitions foncières

Au cours des six années écoulées est apparue pour la Municipalité la nécessité de maîtriser d'avantage l'espace. Cette volonté s'est illustrée par un nombre croissant d'acquisitions foncières (montant 7.516.994 F

depuis 1977), par l'accroissement de la réserve foncière nécessaire à la réalisation d'équipements publics et par un effort d'aménagement des sols (urbanisme, voirie).

1977	1979	1980	1981
Acquisition terrain PARISET 1.500 m ²	Acquisition terrain VERMOREL 3.060 m ² Acquis. ter. MINSSIEUX Paul 10.064 m ²	Acquisition terrain VIAL 2.320 m ²	Acquisition terrain VIAL 78 m ² Acquis. ter. MINSSIEUX Pierre 609 m ² Acquisition Maison ROSSI Acquisition terrain FILLON 242 m ² Acquisit. terrain GONCALVES 16.726 m ² Acquisit. terrain FLASSAYER 168 m ² Acquisition terrains reconstruction du L.E.P. (17.600 m ²) Acquisition 2 préfabriqués L.E.P.
1982	1983		
Acquisition terrain BESSEAS 1.114 m ² Acquisition terrain GUERPEL 71 m ² Acquisition terrain BOST 70 m ² Acquisition terrain LACROIX D. 919 m ² Acquisition terrain MOSSIÈRE 1.658 m ² Acquisition terrain DERAÏL 448 m ² Acquisition terrain VALANCOGNE 70 m ² Acquisit. immeuble PERRATON 183 m ² Acquisition DE MIJOLLA 24.620 m ² Acquisition Maison DUMONET 158 m ² Acquisition Maisons VENET 338 m ²	DOSSIERS ACQUISITIONS EN COURS DE RÉGLEMENT ARNAUD (maison)..... 64 m ² MICHELAS Paul..... 34 m ² OFFRAY 2.320 m ² DELORE 13 m ² SERCLERAT 249 m ² DOSSIERS ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT FOURNIER 1.000 m ² GONCALVES 540 m ² (plus tous les alignements) (...)	DOSSIERS ACQUISITIONS EN COURS D'INSTRUCTION Extension de la place du 8 Mai 1945 Aménagement du Centre Vieux-Pont - Casse-Froide Périphérique Est Avenue de Verdun : maison PELLEGRIN Avenue du Stade : terrain BAUDRY Rue Casse-Froide : maison EUDES Rue Bovier-Lapierre : terrain Congrégation des Sœurs de Saint-Charles	

P.G.

« Savoir attendre est peu commun.
Savoir entendre est bien plus rare
encore ».

M. ONNEE.

A propos de la déviation

Que de fois avons-nous abordé ce problème ? (cf. en particulier les Bulletins Municipaux n° 10 page 20, et 9 page 17).

C'est une longue histoire... Hélas pas terminée ! Sans énumérer toutes les interventions que nous avons faites (ni celles des associations et de la population !), nous pouvons en résumer l'essentiel.

- Avant 1973, Le tracé initial empruntait... la RN.86 (un comble pour une déviation !) et passait devant la Résidence des Pérouses. Intervenues avec force en 1975-76-77 avec un contre-projet : Nord-Sud aux Barolles, Est-Ouest à la limite Brignais-Vourles avec sortie au Sud des Sept-Chemins, nous avons été écoutés enfin en mai 1977 par la D.D.E. et le Conseil Général, mais pas en totalité.

- Depuis 1977, il a fallu se battre chaque trimestre pour qu'elle ne soit pas oubliée, ni ajournée. Ajournée, elle l'a été cependant pour plusieurs raisons : tout d'abord l'Etat s'est complètement désengagé et le Conseil Général a dû prendre à sa charge la partie St-Genis-Laval - Brignais. On a frisé la catastrophe lorsqu'on a craint que la A.45 s'arrêterait à St-Genis-Laval. Enfin la partie Sud a été ouverte en mars 1982 mais avec un mode de raccordement au Sud de Brignais que nous avons combattu... en vain.

Il a fallu se battre également pour obtenir la réalisation par anticipation de la bretelle desservant la Zone Industrielle ; nous avons aussi obtenu que le futur pont soit construit (c'est toujours ça de fait !... mais quel effet dans le paysage !

- Depuis 1977, il a fallu se battre encore pour que la partie Est suive... En vain. La S.P.A., la D.D.E. et le Conseil Général se renvoient la responsabilité des retards ce qui a repoussé indiscutablement la réalisation. Et pourtant après avoir demandé le transfert à Marcy-l'Etoile pour décongestionner la Zone Industrielle, en vain : après que le Maire ait contacté les différents riverains et obtenu d'eux en un temps record qu'ils échangent des terrains afin de modifier le pourtour de la S.P.A. et faciliter le passage de la déviation, nous arrivons début 1983 avec une inscription budgétaire du Conseil Général de... 2.000.000 F seulement, au lieu de 8.500.000 F réclamés par les services compétents de l'Équipement. Bien que nous connaissions les difficultés du Conseil Général, ce retard est inadmissible !

Nous avons donc intensifié nos actions auprès du Président du Conseil Général et du Vice-Président ces derniers mois pour que cette réalisation soit faite au plus tôt ; mais quand le sera-t-elle ? Nous avons également demandé au Président du Conseil Général (lettre du 8-1-83) que Brignais ne soit plus itinéraire Emeraude (la bien nommée), ni itinéraire de convois exceptionnels !

Contrairement à ce que certains laissent croire, le Conseil Municipal s'est battu dès 1973 pour un meilleur tracé et contrairement à ce que les mêmes disent, le trafic a été amélioré depuis l'ouverture de la déviation Sud, mais ce mieux est nettement insuffisant bien sûr.
(A suivre !)

M.T.

Voie rapide A.44 reliant les Sept-Chemins à Pierre-Bénite.



Travaux de pose de canalisations de gaz sous la RN.86 et le CD.42

Depuis plusieurs années de nombreux habitants ont demandé à GDF de les raccorder au réseau de gaz existant.

Nous avons bien sûr donné notre accord pour que les travaux se fassent, bien que la gêne s'ajoute à celle occasionnée par la pose des réseaux d'assainissement et s'ajoute également à nos trop célèbres difficultés.

Les travaux pour le compte de GDF durent trois semaines ; ceux d'assainissement trois mois.

Nous sommes bien sûr conscients de la gêne que cela nous entraîne, mais une fois terminée la Zone Sud sera assainie et cette partie de la RN.86 débarrassée des flaques d'eau génératrices d'accidents.

M.T.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

L'agrandissement du cimetière est terminé. 1.180 concessions nouvelles y ont été prévues (coût total : 918.950 F, subvention de 68.127 F au titre du Ministère de l'Intérieur).

Son accès en est facilité par un chemin latéral (côté Nord du cimetière actuel), revêtu en enrobé et qui n'a pu être réalisé (acquisition à l'amiable de la partie de terrain nécessaire) que grâce à la compréhension de Mme FILLON, propriétaire du terrain limitrophe.

M.T.



S.I.D.E.S.O.L.

Ainsi que nous l'avons rappelé dans le Bulletin Municipal n° 10, le réseau et les ouvrages de distribution d'eau de la commune de Brignais appartiennent entièrement au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.S.O.L.). C'est donc ce Syndicat, auquel vos élus prennent part, qui réalise et finance complètement l'ensemble des travaux de distribution d'eau sur le territoire de la commune et qui, notamment entre 1977 et 1982, a exécuté les opérations suivantes, pour non seulement améliorer la distribution d'eau potable, mais également pour renforcer la défense contre l'incendie :

- desserte du chemin de Rochilly, depuis le CD. 42 : long. 480 m.
- desserte d'une partie de la rue de Janicu : long. 350 m.
- renforcement de la rue du Presbytère : long. 200 m.
- renforcement de la conduite de refoulement de Brignais à Soucieu-en-Jarrest : long. 600 m.
- renforcement du réseau de la Zone Industrielle Sud : long. 185 m.
- aménagement du réseau au droit du contournement autoroutier, y compris renforcement conduite de refoulement : long. 900 m.
- impasse du Château Rouge : long. 100 m.

Comment sont financés les travaux du Syndicat ? Par des subventions de l'Etat, mais surtout du Département et par des emprunts dont les annuités sont réglées par le Syndicat, les recettes de celui-ci étant assurées par le produit de la surtaxe syndicale qui majore le prix de l'eau et que chaque abonné paie. Aucune participation financière n'est réclamée aux communes membres du Syndicat.

P.B.

Mise en voirie communale des réseaux d'assainissement

Plusieurs lotissements nous ont demandé de mettre en voirie communale leurs réseaux.

Les élus et les services techniques ont alors procédé en 1981-1982 à un examen minutieux de ces demandes.

Puis sur rapport du Maire et de l'Adjoint à la Voirie, lors de la séance publique du 23 décembre 1982, le Conseil Municipal a décidé de mettre en voirie communale tous les réseaux d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées), de tous les lotissements.

Trois raisons ont motivé cette décision :

- éviter aux habitants concernés des tracasseries, des problèmes entre lotissements et des frais ;
- rendre plus équitable entre les habitants d'une commune les frais de gestion ;
- rendre plus efficace, et globalement moins coûteux, l'entretien des réseaux.

M.T. - J.F.

Syndicat Mixte d'Assainissement du Garon

Parmi les responsabilités assurées par vos élus dans ce mandat, il nous a paru utile de vous résumer ci-dessous le bilan du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon, fondé par Pierre MINSSIEUX, et dont la présidence a été confiée en avril 1979 à Michel THIERS, Maire de Brignais.

Nous sommes, je crois, légitimement fiers des réalisations de ce Syndicat Intercommunal (8 communes + 2 syndicats d'eau regroupant donc en direct ou non une trentaine de communes).

Fiers parce que nous avons su travailler ensemble et même répartir de manière équitable les dépenses mal-

gré les origines très diverses des participants et leurs intérêts forcément divergents.

Ce Syndicat a pour objet d'assurer l'étude des ouvrages nécessaires à l'assainissement de la Vallée du Garon, d'exécuter les travaux, d'organiser l'exploitation des installations.

Il regroupe huit communes : Brignais, Grigny, Millery, Montagny, Orliénas, Taluyers, Mornant, Vourles, et deux Syndicats d'eau potable : le Syndicat d'eau potable de Millery-Mornant et le Syndicat d'eau potable du Sud-Ouest Lyonnais.



Son bureau, en place depuis avril 1979, comprend :

Président : M. Michel THIERS (Maire de Brignais).
Vice-Présidents :
M. André CHAMARD (Maire honoraire de Taluyers),
M. RICHARD-VITTON (Maire de Vourles)
M. TISSOT (Maire de Grigny)
M. VIRISSEL (Maire de Millery)
Secrétaire : M. VIOLLIER (Maire d'Orliénas)
Secrétaire-adjoint : M. CARLE (Maire de Taluyers).

Le collecteur principal du Syndicat est branché depuis juillet 1980 ; il reste à effectuer le raccordement de la commune de Mornant (prévu début 1983), ainsi que la station d'épuration dont l'implantation semble se définir à Loire-sur-Rhône.

Le montant des travaux réalisés à ce jour s'élève à :

1 ^{re} tranche	: Ministère Agriculture 76	: 1.000.000 F
2 ^e tranche	: Ministère Intérieur 76	: 2.805.000 F
3 ^e tranche	: Ministère Agriculture 76	: 250.000 F
4 ^e tranche	: Ministère Agriculture 77	: 1.000.000 F
5 ^e tranche	: Ministère Intérieur 77	: 1.909.000 F
6 ^e tranche	: Ministère Agriculture 77	: 750.000 F
7 ^e tranche	: Ministère Agriculture 78	: 210.000 F
5 ^e tranche bis	: Ministère Intérieur 78	: 1.000.000 F
8 ^e tranche	: Ministère Agriculture 79	: 237.000 F
10 ^e tranche	: Ministère Intérieur 79	: 800.000 F
11 ^e tranche	: Ministère Agriculture 80	: 2.700.000 F
12 ^e tranche	: Ministère Intérieur 80	: 800.000 F
13 ^e tranche	: Ministère Agriculture 82	: 1.000.000 F
		<hr/>
		14.461.000 F

Ces travaux ont été financés de la façon suivante :
Subventions : 5.344.640 F
Emprunts : 9.116.360 F

Les frais divers de fonctionnement du Syndicat sont répartis sur les collectivités adhérentes au prorata de leur population (1 Franc par habitant).

La répartition des dépenses d'investissement entre les communes et les Syndicats se définit comme suit :

- 20 % du coût des collecteurs syndicaux sont répartis entre les deux syndicats d'eau potable de Millery-Mornant et du Sud-Ouest Lyonnais au prorata des m³ d'eau pompés dans la nappe du Garon par chacun d'eux.

- Les 80 % restants sont répartis entre les communes adhérentes selon une clé de répartition qui prend en compte la population recensée à raison de 75 % et le potentiel fiscal (pondéré par les taux nationaux) par habitant à raison de 25 %.

Il semble qu'une seule station d'épuration regroupera :

- le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon,
- la ville de Givors
- et la commune de Loire-sur-Rhône.

Une étude à ce sujet doit démarrer début 1983. Elle est susceptible de bénéficier des aides octroyées par l'Agence de Bassin sous forme d'avance sur quatre ans avec trois ans différés de versement (plus 0,50 % des frais de gestion annuels), de 80 % du montant hors T.V.A., soit 950.000 F. Ultérieurement, le montant de l'étude sera intégré au montant du projet subventionnable.

Suite à une demande d'extension des Carrières exploitées par la S.A. Garon Carrières et Sablières Réunies, le Comité Syndical a vu, **sous son impulsion** et après avoir obtenu des services préfectoraux un rapport précisant qu'il n'y avait pas de risque de pollution de la nappe phréatique, la création d'un Syndicat Mixte pour le Réaménagement du Site des Carrières Exploitées dans la Vallée du Garon à Millery, en date du 19 octobre 1981, après accord du Conseil Général du Rhône.

Le bureau de ce nouveau Syndicat comprend :

Président : M. VIRISSEL
Vice-Président : M. SIBUET
Secrétaire : M. DELORME
Secrétaire-Adjoint : M. TISSOT.

La but essentiel de ce Syndicat est la protection de la nappe phréatique qui se trouve sous la S.A. Carrières et Sablières Réunies et qui dessert tout l'Ouest lyonnais.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon prend également une part active à la création d'un raccordement inter-réseaux y compris avec le réseau de la COURLY, le plus apte à fournir une quantité d'eau relativement importante à un réseau voisin, afin de pallier une éventuelle pollution accidentelle de la nappe phréatique ou à d'importantes inondations.

S.C.

ET LA POSTE ?

D'après les P.T.T., la salle d'accueil est suffisante et bien agencée.

Quant à la salle de tri, nous estimons que les conditions de travail n'y sont pas admissibles.

Nous avons donc, nous concertant avec la Direction Régionale, le Receveur et les Préposés, engagé à plusieurs reprises des recherches de locaux pouvant convenir, mais après deux espoirs déçus, nous n'avons rien pu concrétiser aujourd'hui.

Nous poursuivons nos recherches afin de faire en sorte que les P.T.T. puissent louer un local proche du bureau actuel, et ce à titre provisoire en attendant que les P.T.T., comme nous le leur avons proposé, acceptent le bâtiment de la Mairie (lorsque ses services seront transférés).

M.T.

« Chaque fois qu'un homme gagne sur lui-même une bataille contre la violence, il devient libre. »

Frère ROGER.

ET LES TRANSPORTS EN COMMUN ?...

Porter à la connaissance des administrés de la commune, la teneur des multiples interventions de nos élus auprès des « autorités compétentes » pour obtenir pour la commune de Brignais la possibilité d'être desservie par le réseau du Syndicat des T.C.R.L. n'est pas possible : plus **d'une centaine** (j'ai bien dit une centaine) en six années de mandat (se reporter à nos nombreux articles dans les Bulletins Municipaux et comptes rendus par voie de presse à ce sujet).

La Municipalité n'a cessé depuis 1977 :

- de demander une **amélioration de la fréquence** et de la régularité des navettes auprès :
 - de la Direction de l'entreprise,
 - de M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région Rhône-Alpes, Commissaire de la République du Département du Rhône,
 - de M. le Président du Conseil Général,
- de demander des navettes supplémentaires (une avant 6 h. le matin), et une chaque heure après 20 heures jusqu'à 23 h. 45 au départ de Perrache.

Devant l'immobilisme de la direction de l'entreprise et des Pouvoirs Publics, et dans un but de meilleure rationalisation des transports en commun de la région lyonnaise, nous avons demandé au Syndicat des T.C.R.L., également dès 1977, le prolongement de la ligne n° 10 des T.C.L. en argumentant :

- les économies d'énergie,
- les économies au niveau des usagers,
- le manque de sécurité des véhicules (cars),
- le nombre incalculable d'heures perdues par la population (scolaires, salariés, usagers divers) chaque jour à cause des retards ou des suppressions des navettes sans préavis,
- la rationalisation des réseaux urbain et suburbain de la métropole lyonnaise s'arrêtant à 400 mètres de la commune de Brignais,
- l'intérêt général de plusieurs communes limitrophes se joignant à la nôtre.

Egalement la déchéance des droits de la société exploitante pour manquement à ses obligations de service (se reporter à notre éditorial du Bulletin Municipal n° 11, 1^{er} septembre 1982 a été demandée.

Quatre ans plus tard, voyant qu'aucune des démarches des élus locaux, du Collectif d'Associations des

Usagers, n'avaient abouti, nous avons demandé aux Pouvoirs Publics de sanctionner l'entreprise qui **doit** assurer correctement un service public. Comment ? En retirant l'autorisation d'exploitation qui lui a été confiée il y a bien des années, c'est-à-dire : puisque c'est l'autorité préfectorale qui a donné cette autorisation, c'est à elle de la retirer.

Persuadés que nous plaidons ainsi pour l'intérêt de milliers d'usagers (appuyés par le Collectif des Transports en commun depuis 1979 et par la population, notre intervention s'est placée à tous les niveaux, y compris auprès de M. le Ministre des Transports, M. FITERMANN, le 5 mars 1982.

Quelles sont les propositions de part et d'autre ?

Par décision du 8-1-79, le Syndicat T.C.R.L. a accepté de prendre à sa charge la moitié du déficit d'exploitation s'il s'agissait d'un contrat d'affrètement, puis en 1982 le même Syndicat nous a communiqué qu'il prendrait en charge la moitié du déficit d'exploitation **en cas** de prolongement de la ligne n° 10, à savoir donc : la moitié de 2.691.000 (affrètement) ou 2.433.000 (ligne 10) soit 1.345.000 (affrètement) ou 1.216.000 (ligne 10), l'autre moitié étant à la charge **de la commune** (c'est-à-dire **135 F** ou **121 F** par habitant de Brignais et par an).

Ces chiffres correspondant à la distance Lyon-Brignais (13,5 km), nous avons estimé qu'il **serait plus équitable** de les calculer sur la distance liée au prolongement (St-Genis-Laval - Brignais = **4 km**) et avons donc fait une contre-proposition portant **sur un prolongement** de la ligne 10 avec un déficit à inscrire sur le budget communal de $4 : 13,5 \times 1.216.000 = 360.000$ environ à réactualiser bien sûr au jour de la décision effective (soit environ 38 F par habitant à inscrire au budget communal général).

Qu'avons-nous donc réellement obtenu ?

Outre la prise en charge théorique par les T.C.R.L. de 50 % du déficit ci-dessus (qui ne nous satisfait pas, mais correspond cependant à un effort réel à une époque

(suite page 56)

« Nous n'avons que deux ou trois fois dans la vie l'occasion d'être braves, mais nous avons à chaque instant celle de ne pas être lâches. »

R. BAZIN.

que où la Courly cherche plutôt à se dégager de communes péri-urbaines), nous avons obtenu :

- de l'entreprise, l'addition de navettes supplémentaires le matin avec tête de ligne à Brignais, ou aux Sept-Chemins,
- de l'Administration enfin, un premier pas dans les sanctions suite à la réunion (du 2 décembre 1982 du Comité des Transports) à laquelle nous avons réclamé avec force qu'une sanction soit prise (eu égard à la mauvaise qualité du service public). En effet, il s'agit d'un **AVERTISSEMENT** envoyé par M. le Préfet à la direction de l'entreprise,

Nous sommes en discussion avec l'entreprise quant aux navettes demandées tôt le matin et tard le soir.

Et maintenant ?

Pour nous élus, la situation est claire.

Il appartient à M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région Rhône-Alpes, Commissaire de la République du Département du Rhône, d'obtenir de l'entreprise privée exploitante le respect du bon droit des usagers. Si l'entreprise ne respecte pas ce droit

alors M. le Préfet doit lui retirer toute autorisation, par exemple au profit des T.C.R.L.

C'est au terme de rapports contractuels entre le syndicat des T.C.R.L. et la commune de Brignais que cette dernière acceptera de s'engager sur le financement du 50 % de déficit d'exploitation calculé sur la réelle distance.

Dès lors la conjugaison de ces différentes mesures sera l'unique moyen d'assurer le bon déroulement et le développement du service public des transports sur notre commune dans le respect des droits des usagers.

Alors la fréquentation des transports réguliers augmentera rapidement, Saint-Genis-Laval ne sera plus encombrée par des véhicules de Brignais et de ses environs. Une vie normale s'établira dans les deux sens, le budget transport de chaque utilisateur en sera allégé et des dizaines de milliers d'heures perdues seront récupérées par les usagers.

Tout autre scénario nous paraît voué à l'échec.

M.T.

Améliorer notre cadre de vie!

« La nature vous a vu naître, ne la laissez pas mourir ! »

Vous vous souvenez ?

C'était en 1978, lorsque Annie PLANTIN, notre regrettée collègue, avait organisé avec l'aide des enseignants un concours de dessins ouvert aux enfants des écoles (exposition de 75 dessins et slogans en janvier 1978 au groupe scolaire Jean Moulin, cf. Bulletin d'Information n° 3 de juin 1978).

Depuis nous n'avons cessé de vous inciter à agrémentez notre cadre de vie.

- C'est le concours des Maisons Fleuries organisé chaque année en juillet avec Chaponost qui, après avoir apprécié des centaines de demeures, en prime une quinzaine.

- C'est l'installation de toutes les vasques dans le centre ville. En effet, nous avons décidé en 1979-80 de créer un effet de masse floral dissuadant ainsi les quelques saccageurs de... tout précipiter dans le Garon.

Le message est passé, et grâce à vous tous nous avons pu transformer l'aspect de notre village, qui apparaîtra encore mieux lorsque la déviation sera terminée.

- C'est la chasse aux affiches grâce à la création de panneaux placés dans toute la ville, et particulièrement en ce début d'année 1983, où nous avons :

- installé cinq panneaux d'affichage libre,
- écrit aux différents partis politiques et averti les candidats aux élections en leur demandant **de ne pas afficher ailleurs**, comme malheureusement certains l'ont fait sur des matériels publics (poteaux, boîtes de contrôles, panneaux de signalisation).

- C'est la volonté que nous avons de réduire le plus possible les affiches immenses ou agressives en nous appuyant au maximum sur les possibilités offertes par la loi.

Oui, en un mot, améliorer votre cadre de vie... c'est notre volonté.

M.T.



1977...



1983...